



**RAPPORTS GENERAL ET SPECIAL DES  
COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS  
FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2019**

**Avril 2020**

 **AMC Ernst & Young**  
Société inscrite au tableau de l'OECT  
Boulevard de la terre - Centre Urbain Nord  
1003 Tunis - Tunisie  
Tel. : +261 70 749 111 Fax : +216 70 749 045  
[tunisoffice@tn.ey.com](mailto:tunisoffice@tn.ey.com)  
[ey.com/tn](http://ey.com/tn)  
MF : 035482 W/A/M/000

**Deloitte.**  
Cabinet MS Louzir  
Member of Deloitte Touche Tohmatsu Limited  
*Rue du Lac Oubeira-Immeuble Illiade*  
1053 - Les berges du Lac  
Tel: +216 36 400 900 Fax: + 216 36 400 902  
[www.deloitte.tn](http://www.deloitte.tn)  
MF : 587570 N/A/M/000

## **SOMMAIRE**

	<b>Page</b>
<b>I- RAPPORT GENERAL</b>	<b>2</b>
<b>II- RAPPORT SPECIAL</b>	<b>9</b>
<b>III- ETATS FINANCIERS</b>	<b>13</b>

## **I- RAPPORT GENERAL**

**TUNISIE LEASING & FACTORING**  
**RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**  
**États Financiers - Exercice Clos le 31 décembre 2019**

**Messieurs les actionnaires de Tunisie Leasing et Factoring**

**I. Rapport sur l'audit des États Financiers**

**1. Opinion**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 27 Avril 2018, nous avons effectué l'audit des États Financiers de Tunisie Leasing & Factoring, qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2019, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers ont été arrêtés par le conseil d'administration le 31 Mars 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Ces États Financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 170 324 KDT, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 4 878 KDT.

À notre avis, les États Financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2019, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

**2. Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des États Financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des États Financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

**3. Observation**

Nous attirons l'attention sur les points suivants :

- La note 2-13 aux Etats Financiers décrivant le changement de méthode de la politique de provisionnement en appliquant des taux de décote moins élevés et qui restent supérieurs et ou égaux à ceux pratiqués par la majorité des autres sociétés de leasing.

En application du paragraphe 17 de la norme NCT 11, ce changement de méthode a été traité d'une manière rétrospective. A cet effet, les données comparatives de l'exercice 2018 ont été retraitées en proforma pour les besoins de comparabilité. L'effet de la nouvelle méthode sur les exercices antérieurs qui a été imputé sur les capitaux propres d'ouverture de l'exercice 2019, s'élève à 3709 KDT. Son effet sur l'exercice 2019 s'est traduit par la constatation d'une reprise sur provisions de 3 401 KDT.

- La note 46 aux Etats Financiers suite à la survenance de la crise sanitaire liée au corona virus Covid-19. S'agissant d'un événement non lié aux conditions existant à la date de clôture de l'exercice 2019, l'impact de cette crise n'est pas reflété dans les comptes clos le 31 décembre 2019. Cependant, de tels événements peuvent avoir un effet défavorable sur la situation financière, le coût de risque et les résultats de la société au titre de l'exercice 2020 et les exercices subséquents.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

#### **4. Questions clés de l'audit**

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des Etats Financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des Etats Financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions. Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport :

##### **4.1 Revenus et produits assimilés**

###### **➤ Risque identifié**

Les intérêts et produits assimilés de leasing et les revenus du factoring comptabilisés par Tunisie Leasing & Factoring s'élèvent au 31 décembre 2019 à 110 877 KDT et représentent 93% du total des produits d'exploitation. Bien que la majeure partie de ces revenus soit générée et comptabilisée automatiquement par le système d'information de la société, nous avons néanmoins considéré que la prise en compte des revenus constitue un point clé de l'audit en raison du volume des transactions et de l'importance relative de ces revenus par rapport au total produits de la société.

###### **➤ Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque :**

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont notamment consisté à :

- Effectuer une revue critique du dispositif de contrôle interne mis en place par Tunisie Leasing en matière de reconnaissance des revenus, incluant l'évaluation des contrôles informatisés par nos experts en sécurité de la technologie de l'information ;
- Réaliser des tests de contrôle pour vérifier l'application effective des contrôles clés incluant les contrôles automatisés ;
- Effectuer une revue analytique détaillée des revenus afin de corroborer les données comptables notamment avec les informations de gestion, les données historiques, l'évolution des taux de sortie, les tendances du secteur de leasing ;
- Vérifier le respect de la norme comptable NCT 41 et en particulier que les intérêts sur les relations classées ne sont reconnus en produits que lorsqu'ils sont encaissés et ce conformément

aux dispositions de l'article 9 de la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991, émanant de la Banque Centrale de Tunisie ;

- Vérifier le caractère approprié des informations fournies sur ces produits présentées dans les notes aux états financiers

#### **4.2 Évaluation des provisions pour dépréciation des engagements sur la clientèle**

##### ➤ **Risque identifié**

La société est exposée au risque de contrepartie aussi bien sur son portefeuille d'engagements directs que sur les engagements par signature donnés à la clientèle. Ce risque, inhérent à l'activité de la société, constitue une zone d'attention majeure en raison de l'importance du poste des créances sur la clientèle dans le bilan de la société (89%) et de celle du coût du risque associé (dotation de 13 736 KDT) dans le résultat de l'exercice. Les règles et les méthodes comptables se rapportant à l'évaluation et à la comptabilisation des créances en souffrance et leurs dépréciations, de même que des compléments d'information sur ces postes des états financiers sont présentés dans les notes aux états financiers n°2-4 et n°2-5, ainsi que dans les notes explicatives n°4 et n°5.

##### ➤ **Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque :**

Nous avons obtenu une compréhension des procédures mises en place par votre société, et évalué la correcte mise en œuvre des contrôles clés, de même que leur capacité à prévenir et/ou détecter les anomalies significatives en mettant l'accent sur :

- Le mécanisme de supervision mis en place en ce qui concerne le processus de dépréciation des engagements sur la clientèle ;
- La fiabilité des informations fournies par la société au sujet des clients dont les encours présentent des indicateurs de pertes de valeur ;
- Les procédures et contrôles définies par la société en vue d'assurer la gestion du risque de contrepartie, d'identifier les clients à déclasser et à provisionner et de déterminer le niveau minimum de provision requis par la réglementation ;
- Les mécanismes de contrôle et de calcul des provisions collectives mis en place par la société.

En outre, nous avons vérifié, à travers un échantillonnage étendu, que les engagements présentant des indices de dépréciation ont été identifiés conformément aux dispositions de la circulaire de Banque Centrale de Tunisie n°91-24 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements.

#### **4.3 Évaluation du portefeuille titres**

##### ➤ **Risque identifié**

Les titres d'investissement s'élèvent à 56 913 KDT au 31 décembre 2019 comme indiqué dans la note 7 « Portefeuille d'investissement ».

A la date d'arrêté des comptes, les titres sont valorisés par la direction de la société sur la base de la valeur d'usage pour les titres cotés et non cotés, comme indiqué en note principes et méthodes comptables appliqués « 2.7 Portefeuille titres » des notes aux états financiers.

Nous avons considéré que l'évaluation des titres non cotés est un point clé d'audit en raison de leur importance significative dans les comptes de Tunisie Leasing et du jugement nécessaire à l'appréciation de la valeur d'usage.

➤ **Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque :**

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont notamment consisté à :

- Apprécier les procédures de contrôle mise en place par la société dans le cadre du processus d'évaluation des titres non cotés ;
- Challenger les méthodes d'évaluation adoptées par Tunisie Leasing & Factoring et apprécier le caractère approprié des hypothèses et des modalités retenues pour l'évaluation des titres non cotés au regard des critères prévus par les normes comptables concernés ;
- Examiner le rapport d'évaluation d'Alios Finance élaboré par un expert indépendant ;
- Vérifier le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers.

## **5. Rapport du Conseil d'Administration**

La responsabilité du rapport du Conseil d'Administration incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les États Financiers ne s'étend pas au rapport du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les États Financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les États Financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

## **6. Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les États Financiers**

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des États Financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, de la mise en place du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'États Financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des États Financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

## **7. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des États Financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les États Financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer

un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des États Financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les États Financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les États Financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des États Financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les États Financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et tous les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.



- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des États Financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

## **II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### **1. Efficacité du système de contrôle interne**

Nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des États Financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les États Financiers.

Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction de la société.

### **2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur**

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur. La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la Direction. Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires à mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularités liées à la conformité des comptes des valeurs mobilières de la société avec la réglementation en vigueur.

### **3. Autres obligations légales et réglementaires**

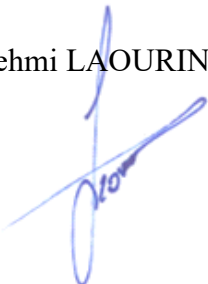
En application des dispositions de l'article 270 du code des sociétés commerciales, nous vous informons que nous allons procéder à la révélation du fait délictueux au procureur de la république suite la plainte qui a été introduite par votre société en date du 29 février 2020 contre un commercial et un fournisseur (au même temps client) ayant utilisé des manœuvres frauduleuses passibles de sanctions telles que prévues par l'article 272 et 275 du code pénal.

**Tunis, le 14 avril 2020**

**Les commissaires aux comptes**

**AMC Ernst & Young**

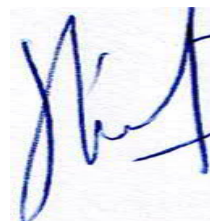
Fehmi LAOURINE



**Cabinet MS Louzir**

Membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited

Sonia KETARI LOUZIR



## **II- RAPPORT SPECIAL**



## AMC Ernst & Young

Société inscrite au tableau de l'OECT  
Boulevard de la terre - Centre Urbain Nord  
1003 Tunis - Tunisie  
Tel. : +261 70 749 111 Fax : +216 70 749 045  
[tunisoffice@tn.ey.com](mailto:tunisoffice@tn.ey.com)  
[ey.com/tn](http://ey.com/tn)  
MF : 035482 W/A/M/000

## Deloitte.

Cabinet MS Louzir  
Member of Deloitte Touche Tohmatsu Limited  
Rue du Lac Oubeira-Immeuble Illiade  
1053 - Les berges du Lac  
Tel: +216 36 400 900 Fax: + 216 36 400 902  
[www.deloitte.tn](http://www.deloitte.tn)  
MF : 587570 N/A/M/000

### TUNISIE LEASING & FACTORING RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES États Financiers - Exercice Clos le 31 décembre 2019

#### Messieurs les actionnaires de Tunisie Leasing & Factoring,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en application des dispositions de l'article 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers et des articles 200 et suivants 475 du code des sociétés commerciales, nous vous présentons notre rapport sur les conventions conclues et opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations. Il ne nous appartient pas en conséquence, de rechercher spécifiquement l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

#### **A- Convention et opération nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants) :**

Le conseil d'administration de Tunisie Leasing & Factoring réuni le 29 août 2019 a autorisé la signature d'une nouvelle convention d'assistance technique avec la filiale Maghreb Leasing Algérie (MLA) au titre de l'exercice 2019 pour un budget de 344 jours à raison de 440 Euros par jour, soit un montant total de 151 360 €.

Les prestations facturées au titre de l'exercice 2019 dans ce cadre, s'élèvent à 320 KDT.

#### **B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants) :**

L'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice 2019 :

1. Tunisie Leasing & Factoring a conclu en date du 2 mai 2006 avec sa filiale Maghreb Leasing Algérie (MLA) une convention d'assistance technique. Cette dernière a été reconduite et ses conditions actualisées par les avenants n°1 du 18 novembre 2008, n°2 du 24 mars 2010, n°3 du 28 juin 2012, n° 4 du 8 avril 2013, n°5 du 25 août 2015, n°6 du 22 mars 2016, n° 7 du 29 août 2017 et n°8 du 03 avril 2018.

2. Tunisie Leasing & Factoring et Amen Bank ont signé un contrat de portage en date du 30 décembre 2009 en vertu duquel Amen Bank, et sous demande de TLF, accepte de souscrire, en plus de sa participation à l'augmentation au capital de la société Maghreb Leasing Algérie (MLA), à 302 200 actions, pour un montant de 8 455 KDT au profit de TLF de telle sorte que cette dernière détienne en propriété et en portage et compte tenu des actions gratuites relatives à l'incorporation de la prime d'émission 30% du capital de MLA.

Ce montant est productif d'intérêt au taux du marché monétaire majoré de 1,35 point. Il est remboursable annuellement par septième en contrepartie de l'engagement ferme et irrévocable de l'Amen Bank de céder exclusivement la totalité de ces 302 200 actions et les actions gratuites y afférentes.

Tunisie Leasing & Factoring a procédé au remboursement intégral des échéances de l'encours du portage. Néanmoins, le transfert juridique des titres MLA objet de la convention de portage n'est pas encore effectué.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 27 août 2009.

3. Tunisie Leasing & Factoring a conclu une convention de participation aux frais du siège en Août 2011 avec la société PGI Holding.

Cette convention porte sur la mise en œuvre des moyens matériels, humains et informatiques par la holding dans l'objectif d'assister la TLF dans le domaine de développement, le domaine informatique et en matière juridique. En contrepartie de ces services, PGI Holding perçoit une rémunération annuelle égale à 0,5% du chiffre d'affaires de la société avec un plafond de 150 KDT hors taxes qui a été élevé en 2016 à 160 KDT hors taxes à l'occasion de l'établissement d'un avenant à ladite convention.

Le montant des frais supportés par Tunisie Leasing au titre de l'exercice 2019 s'élève à 160 KDT (HT).

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 28 août 2018.

4. La société Tunisienne d'ingénierie financière (STIF) a accordé à Tunisie Leasing & Factoring, en 2017 une avance en compte courant de 1 130 KDT rémunérée au taux de 8% en vertu d'une convention de compte courant. Le compte courant de STIF est créancier de 39 KDT à la fin de l'exercice 2019.

La charge supportée par Tunisie Leasing & Factoring au titre de ce compte courant en 2019 s'élève à 3 KDT.

### **C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants :**

Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération du Président du Conseil d'Administration a été arrêtée par les comités de rémunération réunis en Avril 2014 et Avril 2015 sur décision du Conseil d'Administration réuni le 29 Mai 2012. Cette rémunération est composée d'une indemnité annuelle et d'avantages en nature sous forme de deux voitures de fonction.
- Les rémunérations du Directeur Général et des deux Directeurs Généraux Adjointes ont été arrêtées par les comités de rémunération réunis en Avril 2014, Avril 2015, Juin 2016 et Novembre 2017 sur décision du Conseil d'Administration réuni le 29 Mai 2012. Ces rémunérations sont composées de salaires, de primes d'intéressement et d'avantages en nature sous forme d'une voiture de fonction au profit du directeur général.

- Les membres du Conseil d'Administration, les membres du Comité Permanent d'Audit et les membres du Comité des Risques sont rémunérés par des jetons de présence proposés annuellement par le Conseil d'Administration et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Les obligations et engagements de TLF envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2019, se présentent comme suit (En DT) :

	<u>P.C.A</u>		<u>D.G</u>		<u>D.G.A</u> <u>(Pôle Leasing)</u>		<u>D.G.A</u> <u>(Pôle Factoring)</u>		<u>Membres du CA, du</u> <u>CPAI et du comité des</u> <u>Risques</u>	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2019	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2019	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2019	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2019	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2019
<i>Avantages à court terme</i>	273 611	-	526 878	69 302	267 110	23 467	299 700	25 961	131 760	131 760
<i>Avantages postérieurs à l'emploi (*)</i>			4 008		1 216		1 645			
<b>Total</b>	<b>273 611</b>	<b>-</b>	<b>530 886</b>	<b>69 302</b>	<b>268 326</b>	<b>23 467</b>	<b>301 345</b>	<b>25 961</b>	<b>131 760</b>	<b>131 760</b>

(\*) Le Directeur Général et les Directeurs Généraux Adjointes bénéficient à l'instar de tout le personnel en cas de départ à la retraite d'une indemnité équivalente à 9 mois de salaires. Cet engagement est couvert par une police d'assurance

Par ailleurs et en dehors de ces opérations, nous vous informons qu'il ne nous a pas été donné avis d'aucune autre convention conclue au cours de l'exercice, et nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers, de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 14 avril 2020

### Les commissaires aux comptes

**AMC Ernst & Young**

Fehmi LAOURINE

**Cabinet MS Louzir**

Membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited

Sonia KETARI LOUZIR

## ETATS FINANCIERS

	<b>Page</b>
Bilan	14
Etat des Engagements Hors Bilan	15
Etat de Résultat	16
Etat de Flux de Trésorerie	17
Notes aux Etats Financiers	18

**BILAN****Arrêté au 31 Décembre 2019**

(Montants exprimés en dinars)

	Notes	31-déc. 2019	31-déc. 2018	31-déc. 2018 PROFORMA
<b>ACTIFS</b>				
Caisse et avoirs auprès des banques	3	13 866 049	1 290 964	1 290 964
Créances sur la clientèle , opérations de leasing	4	849 472 504	903 385 802	907 095 306 (*)
Acheteurs factorés	5	145 419 823	145 710 577	145 710 577
Portefeuille titre commercial	6	2 692 147	235 307	235 307
Portefeuille d'investissements	7	56 913 240	61 160 657	61 160 657
Valeurs Immobilisés	8	13 000 587	12 911 872	12 911 872
Autres actifs	9	31 427 747	15 544 894	15 544 894
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<b>1 112 792 097</b>	<b>1 140 240 073</b>	<b>1 143 949 577</b>
<b>PASSIFS</b>				
Concours bancaires	10	7 886 108	30 245 801	30 245 801
Emprunts et dettes rattachées	11	769 545 203	817 207 196	817 207 196
Dettes envers la clientèle	12	19 631 540	19 486 580	19 486 580
Comptes courants des adhérents et comptes rattachés	5	42 849 266	49 916 573	49 916 573
Fournisseurs et comptes rattachés	13	83 747 313	54 134 362	54 134 362
Autres passifs	14	18 808 841	21 474 096	21 474 096
<b>TOTAL DES PASSIFS</b>		<b>942 468 271</b>	<b>992 464 608</b>	<b>992 464 608</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>				
Capital social		54 000 000	45 000 000	45 000 000
Réserves		60 241 440	53 030 190	53 030 190
Résultats reportés		51 204 778	39 289 441	42 427 757 (*)
Résultats reportés hors modification comptables		47 495 274	39 289 441	39 289 440
Effet des modifications comptables		3 709 504	-	3 138 317
Résultat de la période		4 877 608	10 455 834	11 027 022
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES</b>	15	<b>170 323 826</b>	<b>147 775 465</b>	<b>151 484 969</b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS</b>		<b>1 112 792 097</b>	<b>1 140 240 073</b>	<b>1 143 949 577</b>

**ÉTAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN****Au 31 Décembre 2019**

(Montants exprimés en dinars)

	Notes	31-déc. 2019	31-déc. 2018
<b>ENGAGEMENTS DONNES</b>			
Engagements de financement en faveur de la clientèle (contrats signés non encore mis en force)		23 624 672	16 173 520
Engagements données en faveur des banques		39 450 000	71 250 000
Engagements sur autres titres	45	11 328 541	202 800
Engagements donnés sur l'activité du Factoring		20 325 826	26 101 821
<b>ENGAGEMENTS RECUE</b>			
Garanties reçues (Hypothèques sur les contrats actifs)		11 249 462	11 883 893
Garanties reçues (Cautions bancaires et autres actifs financiers)		340 048	340 048
Intérêt à échoir sur contrats actifs		137 279 002	144 240 199
Garanties et engagements de financement reçu des banques		4 499 325	13 468 314
Autres garanties reçues		5 303 656	4 937 193
Garanties reçues des adhérents		105 528 948	-
<b>ENGAGEMENTS RECIPROQUES</b>			
Emprunts obtenus non encore encaissés		53 000 000	26 494 659



**ETAT DE RESULTAT**  
Période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 Décembre 2019

(Montants exprimés en dinars)

	Notes	31-déc. 2019	31-déc. 2018	31-déc. 2018 PROFORMA
Intérêts et produits assimilés de leasing	16	91 365 960	91 473 327	91 473 327
Revenu du factoring	17	19 511 018	18 427 444	18 427 444
Intérêts et charges assimilés	19	(71 010 391)	(72 049 442)	(72 049 442)
Commissions encourues	20	(143 145)	(166 294)	(166 294)
Produits des placements	21	6 198 451	11 760 186	11 760 186
Autres Produits d'exploitations	18	2 323 259	2 709 372	2 709 372
<b>Produit net</b>		<b>48 245 152</b>	<b>52 154 593</b>	<b>52 154 593</b>
Charges de personnel	22	(15 466 458)	(15 264 544)	(15 264 544)
Autres charges d'exploitation	23	(6 908 910)	(7 131 701)	(7 131 701)
Dotations aux amortissements des valeurs immobilisées	25	(1 957 228)	(1 767 059)	(1 767 059)
<b>Total des charges d'exploitation</b>		<b>(24 332 596)</b>	<b>(24 163 304)</b>	<b>(24 163 304)</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS</b>		<b>23 912 556</b>	<b>27 991 289</b>	<b>27 991 289</b>
Dotations nettes aux provisions sur risques clients et résultat des créances radiées	24	(13 735 824)	(5 377 941)	(4 806 753) (*)
Dotations nettes aux provisions pour dépréciation des titres	26	(3 145 835)	(3 471 309)	(3 471 309)
Dotations aux provisions pour risques divers	27	(785 683)	(3 486 204)	(3 486 204)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>6 245 214</b>	<b>15 655 835</b>	<b>16 227 023</b>
Autres gains ordinaires	28	590 963	397 067	397 067
Autres pertes ordinaires	29	(2 305)	(16 851)	(16 851)
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT</b>		<b>6 833 872</b>	<b>16 036 051</b>	<b>16 607 239</b>
Reprises sur provisions pour impôt différé		184 593	184 593	184 593
Impôt sur les bénéfices	30	(1 971 842)	(5 044 209)	(5 044 209)
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT</b>		<b>5 046 623</b>	<b>11 176 435</b>	<b>11 747 623</b>
Eléments extraordinaires	30	(169 015)	(720 601)	(720 601)
<b>RESULTAT NET DE LA PERIODE</b>		<b>4 877 608</b>	<b>10 455 834</b>	<b>11 027 022</b>
Effet des modifications comptables		3 709 504	-	3 138 317
Résultat net après modifications comptables		8 587 112	10 455 834	14 165 339
<b>Résultat par action</b>		<b>0,452</b>	<b>1,106</b>	<b>1,167</b>

**ETATS DE FLUX DE TRESORERIE**

Arrêté au 31 Décembre 2019

(Montants exprimés en dinars)

	Notes	31-déc. 2019	31-déc. 2018
<b>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</b>			
Encaissements reçus des clients	31	576 060 581	570 818 548
Décaissements pour financement de contrats de leasing	32	(385 926 247)	(519 100 576)
Encaissements reçus des acheteurs factorés	31S	383 241 820	396 005 619
Financement des adhérents	31S	(366 402 290)	(372 091 307)
Encaissements provenant des crédits à court terme	33	74 232 250	44 836 704
Remboursements des crédits à court terme	33	(60 841 845)	(57 388 674)
Sommes versés aux fournisseurs et au personnel	34	(23 177 766)	(23 933 557)
Intérêts payés	35	(71 026 272)	(70 901 826)
Impôts et taxes payés	36	(33 466 628)	(11 526 678)
Autres flux de trésorerie	37	(7 875 289)	9 707 106
<b>Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation</b>		<b>84 818 314</b>	<b>(33 574 641)</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	38	(2 105 302)	(3 091 147)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	39	89 696	90 807
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	40	(488 280)	(2 133 810)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	41	1 475 652	3 632 849
<b>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement</b>		<b>(1 028 234)</b>	<b>(1 501 301)</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>			
Encaissements suite à l'émission d'actions		20 250 000	-
Dividendes et autres distributions	42	(6 287 701)	(8 997 451)
Encaissements provenant des emprunts	11	662 547 200	618 100 448
Remboursements d'emprunts	11	(686 064 801)	(607 042 592)
Flux liés au financement à court terme	11	(39 300 000)	26 300 000
<b>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement</b>		<b>(48 855 302)</b>	<b>28 360 405</b>
<b>Variation de trésorerie</b>		<b>34 934 778</b>	<b>(6 715 537)</b>
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période	43	(28 954 837)	(22 239 300)
<b>Trésorerie à la clôture de l'exercice</b>	<b>43</b>	<b>5 979 941</b>	<b>(28 954 837)</b>

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS

### NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société a été créée en octobre 1984 avec pour objet principal la réalisation d'opérations de leasing portant sur des biens mobiliers à usage industriel ou professionnel.

L'assemblée générale extraordinaire du 5 avril 1994 a étendu l'objet social aux opérations de leasing portant sur des biens immobiliers à usage professionnel et aux opérations d'affacturage.

A compter du premier juillet 1999, la branche d'activité « affacturage » a été abandonnée au profit d'une nouvelle société filiale « Tunisie Factoring ».

Le capital initial s'élève à quatre millions de Dinars (4.000.000) divisé en quatre cent mille (400.000) actions de dix dinars chacune.

L'assemblée générale extraordinaire du 25 août 1992 a décidé de porter le capital à : 8.000.000 Dinars par la création de 400.000 actions nouvelles de 10 Dinars chacune totalement souscrites et libérées en numéraire moyennant une prime d'émission de 5 Dinars par action.

De même, elle a décidé d'augmenter le capital social par incorporation directe d'une somme de 2.000.000 Dinars à prélever sur les réserves.

Cette augmentation a été réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme de 2.000.000 Dinars à la création de 200.000 actions nouvelles de 10 Dinars chacune, attribuées gratuitement aux propriétaires des 800.000 actions en quatre tranches égales de 50.000 actions chacune portant jouissance respectivement le 1<sup>er</sup> janvier 1993, le 1<sup>er</sup> janvier 1994, le 1<sup>er</sup> janvier 1995 et le 1<sup>er</sup> janvier 1996.

L'assemblée générale extraordinaire du 1<sup>er</sup> novembre 2001 a décidé d'augmenter le capital social par incorporation d'une somme de 10.000.000 Dinars, à prélever sur le compte « Report à nouveau ».

Cette augmentation est réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme de 10.000.000 Dinars à la création de 1.000.000 actions nouvelles de 10 Dinars chacune, attribuées gratuitement aux propriétaires des 1.000.000 actions en quatre tranches égales de 250.000 actions chacune, portant jouissance respectivement le 1<sup>er</sup> janvier 2001, le 1<sup>er</sup> janvier 2002, le 1<sup>er</sup> janvier 2003 et le 1<sup>er</sup> janvier 2004.

L'assemblée générale extraordinaire du 8 juin 2006 a décidé de réduire le nominal de l'action de TLF de 10 Dinars à 5 Dinars. En conséquence, le nombre d'actions composant le capital social est porté de 2.000.000 à 4.000.000 d'actions.

La même assemblée a décidé d'augmenter le capital de la société :

- D'un montant de 7.500.000 dinars pour le porter à 27.500.000 dinars par la création de 1.500.000 actions nouvelles de 5 Dinars chacune, totalement souscrites et libérées en numéraire moyennant une prime d'émission de 5 Dinars par action ; et
- D'une somme de 2.500.000 dinars par incorporation de réserves à prélever sur le compte « résultats reportés ». Ladite somme serait affectée à la création et à la libération intégrale de 500.000 actions nouvelles de 5 dinars chacune, attribuées gratuitement aux propriétaires des 5.500.000 actions en cinq tranches égales de 100.000 actions chacune, portant jouissance respectivement le 1<sup>er</sup> janvier 2007, le 1<sup>er</sup> janvier 2008, le 1<sup>er</sup> janvier 2009, le 1<sup>er</sup> janvier 2010 et le 1<sup>er</sup> janvier 2011.

L'assemblée générale extraordinaire, réunie le 4 juin 2009, a décidé de ne pas procéder à l'incorporation au capital de la somme de 1.000.000 Dinars correspondant aux quatrièmes et cinquièmes tranches de l'augmentation du capital de 2.500.000 dinars par incorporation de réserves, décidée par l'assemblée générale extraordinaire du 8 juin 2006.

La même assemblée a décidé de porter le capital social de 29.000.000 Dinars à 34.000.000 Dinars et ce, par l'émission et la création de 1.000.000 actions nouvelles, au prix de 20 Dinars chacune correspondant à la valeur nominale de 5 Dinars majorée d'une prime d'émission de 15 Dinars par action.

De même, elle a décidé d'augmenter le capital d'un montant de 1.000.000 de Dinars, et ce, par incorporation de réserves.

Cette augmentation est réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme à la création de 200.000 actions nouvelles de 5 Dinars chacune, à attribuer gratuitement aux propriétaires des 6.800.000 actions, en deux tranches égales de 100.000 actions chacune, portant jouissance respectivement le 1<sup>er</sup> janvier 2009 et le 1<sup>er</sup> janvier 2010.

L'assemblée générale extraordinaire du 17 avril 2012, a décidé la fusion par voie d'absorption de la Société Immobilière Méditerranéenne de Tunisie « SIMT » par la société « Tunisie leasing » avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Elle a approuvé les apports effectués par la société « SIMT » à titre de fusion et qui consistent en la totalité de son patrimoine actif et passif, à la société « Tunisie Leasing ».

La synthèse des apports, telle qu'elle ressort du traité de fusion, se présente comme suit :

• Eléments d'actifs apportés	8.106.059	
• Passifs grevant les biens apportés	(2.785.084)	
<u>Apport net</u>	DT	5.320.975

L'établissement des parités d'échange dans le cadre de la fusion a été fixé à trois cent soixante-quatorze (374) actions de la société Tunisie Leasing pour cent (100) actions de la société « SIMT ». Cette parité a été déterminée en faisant le rapport entre la valeur de l'action de la « SIMT » (estimée à 129,780 DT) et la valeur par action de TL (estimée à 34,724DT).

Il résulte de ce rapport d'échange que les quarante et un mille (41.000) actions composant le capital de la « SIMT » devront recevoir, en rémunération de l'apport de ladite société, cent cinquante-trois mille trois cent quarante (153.340) actions à créer par la société « TL ».

Par ailleurs, et du fait que la société « TL » est propriétaire de la totalité des actions formant le capital de la « SIMT », elle a renoncé à l'attribution de ses propres actions en rémunération des apports de cette dernière et par conséquent, l'opération de fusion n'a pas engendré une augmentation de capital et l'émission de nouvelles actions.

La différence entre la valeur nette des biens apportés (DT : 5.320.975) et le montant de la participation de Tunisie Leasing dans le capital de la SIMT (DT : 4.330.820), soit DT : 990.155 a été inscrite parmi les capitaux propres dans un compte intitulé « Boni de fusion ».

Tunisie Leasing a retenu la comptabilisation des apports de la SIMT à leurs justes valeurs conformément à ce qui a été indiqué dans le prospectus visé par le CMF en date du 19 janvier 2012.

L'assemblée générale extraordinaire, réunie le 4 octobre 2012, a décidé de porter le capital social de 35.000.000 Dinars à 40.000.000 Dinars et ce, par l'émission et la création de 1.000.000 actions nouvelles, au prix de 22 Dinars chacune correspondant à la valeur nominale de 5 Dinars majorée d'une prime d'émission de 17 Dinars par action.

De même, elle a décidé d'augmenter le capital d'un montant de 5.000.000 de Dinars, et ce, par incorporation de réserves à prélever sur le compte "Résultats reportés".

Cette augmentation sera réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme à la création et à la libération intégrale de 1.000.000 d'actions nouvelles de 5 dinars chacune, attribuées gratuitement aux propriétaires des 8.000.000 d'actions, en trois tranches en 300 000 actions la première tranche, 300 000 actions la deuxième tranche et 400 000 actions la troisième tranche portant jouissance respectivement le 1<sup>er</sup> Janvier 2013, le 1<sup>er</sup> Janvier 2014, et le 1<sup>er</sup> Janvier 2015, à raison de :

- 3 actions nouvelles pour 80 anciennes pour la 1<sup>ère</sup> tranche.
- 3 actions nouvelles pour 83 anciennes pour la 2<sup>ème</sup> tranche.
- 2 actions nouvelles pour 43 anciennes pour la 3<sup>ème</sup> tranche

L'assemblée générale extraordinaire du 12 décembre 2017, a décidé la fusion par voie d'absorption de la Société Tunisie Factoring par la société Tunisie leasing avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Elle a approuvé les apports effectués par la société Tunisie Factoring à titre de fusion et qui consistent en la totalité de son patrimoine actif et passif, à la société « Tunisie Leasing ».

La synthèse des apports, telle qu'elle ressort du traité de fusion, se présente comme suit :

• Eléments d'actifs apportés		135 221 418
• Passifs grevant les biens apportés		(109 962 625)
		25 258 793
<u>Apport net</u>	DT	25 258 793

L'établissement des parités d'échange dans le cadre de la fusion a été fixé à trente-deux (32) actions de la société Tunisie Leasing pour vingt-cinq (25) actions de la société Tunisie factoring. Cette parité a été déterminée en faisant le rapport entre la valeur de l'action de la société Tunisie Factoring (estimée à 25,259 DT) et la valeur par action de TL (estimée à 19,762DT).

Il résulte de ce rapport d'échange que le million (1 000.000) actions composant le capital de la société Tunisie factoring devront recevoir, en rémunération de l'apport de ladite société, un million deux cent quatre-vingt mille (1.280.000) actions à créer par la société « TL ».

Par ailleurs, et du fait que la société « TL » est propriétaire de la totalité des actions formant le capital de la Tunisie Factoring, elle a renoncé à l'attribution de ses propres actions en rémunération des apports de cette dernière et par conséquent, l'opération de fusion n'a pas engendré une augmentation de capital et l'émission de nouvelles actions.

La différence entre la valeur nette des biens apportés (DT : 25.258.793) et le montant de la participation de Tunisie Leasing dans le capital de la Tunisie Factoring (DT : 11.087.997), soit DT : 14.170.796 DT a été inscrite parmi les capitaux propres dans un compte intitulé « Boni de fusion ».

Du moment que les normes comptables NCT 6 et NCT 38 interdisent la constatation d'un goodwill généré en interne, ce montant a été totalement résorbé à la même date de sa comptabilisation au niveau des immobilisations incorporelles.

En conséquence, après cette résorption, le boni de fusion constaté s'élève à hauteur de 9 880 796 DT.

L'assemblée générale extraordinaire, réunie le 9 octobre 2018, a décidé de porter le capital social de 45.000.000 Dinars à 51.750.000 Dinars et ce, par l'émission et la création de 1.350.000 actions nouvelles, au prix de 15 Dinars chacune correspondant à la valeur nominale de 5 Dinars majorée d'une prime d'émission de 10 Dinars par action.

Les nouvelles actions sont à souscrire en numéraire et à libérer intégralement lors de la souscription. Elles porteront jouissance le premier juillet 2018. La période de souscription s'étalera du 21 décembre 2018 au 21 février 2019 .

De même elle a décidé d'augmenter le capital social d'une somme de 2.250.000 (deux millions deux cent cinquante mille) dinars par incorporation de réserves à prélever sur le compte "Résultats reportés".

Cette augmentation de capital est réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme de 2.250.000 dinars à la création et à la libération intégrale de 450.000 (quatre cent cinquante mille) actions nouvelles de 5 (cinq) dinars chacune, attribuées gratuitement aux propriétaires des 10.350.000 (dix millions trois cent cinquante mille) actions, à raison d'une action nouvelle pour 23 actions anciennes avec jouissance le 1er Janvier 2019.

Au terme de cette augmentation, le capital social sera porté à 54.000.000 (cinquante-quatre millions) dinar au 31/12/2019 divisé en 10.800.000 (dix millions huit cent mille) actions de cinq (5) Dinars chacune.

L'activité de la société est régie par les lois n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers, et n° 94-89 du 26 juillet 1994 relative au leasing.

Sur le plan fiscal, la société est soumise aux règles de droit commun.

NOTE 2 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUES

2-1 Base de préparation des états financiers

Les états financiers de TLF, arrêtés au 31 Décembre 2019, ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus en matière de continuité d'exploitation qui prévoient que la société sera en mesure de réaliser ses éléments d'actif et de s'acquitter de ses obligations dans le cours normal des affaires, les états financiers sont préparés sur la base du cout historique, les chiffres présentés sont exprimés en Dinars Tunisien (DT).

Lesdits principes s'appuient sur :

- Le Système Comptable des Entreprises promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996 ;
- Les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes et notamment par les circulaires n° 2013-21 du 30 décembre 2013 et n° 2012-09 du 29 juin 2012, ainsi que les circulaires de la BCT, n° 2011-04 du 12 avril 2011 et n° 2012-02 du 11 janvier 2012.

Tunisie leasing applique, en outre, et en l'absence de dispositions spécifiques prévues par le Système Comptable des Entreprises, certaines dispositions contenues dans les normes internationales d'informations financières (IFRS). Il s'agit des normes suivantes :

- IAS 19 – Avantages au personnel.
- IAS 21 – Effets des variations des cours des monnaies étrangères.
- IAS 33 – Résultat par action.
- IAS 39 – Instruments financiers : comptabilisation et évaluation.

Pour présenter ses états financiers de synthèse, Tunisie leasing a adopté, des modèles harmonieux avec les prescriptions de la norme comptable NCT 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires, à savoir :

- Le classement des actifs et des passifs par référence à leur nature en privilégiant un ordre décroissant de leur liquidité et de leur exigibilité plutôt que par référence à la distinction des éléments courants de ceux non courants.

- La présentation des postes d'actifs pour leur valeur nette comptable. Les informations relatives aux valeurs brutes ainsi qu'aux comptes correcteurs qui leurs sont rattachées (amortissements cumulés, provisions pour dépréciation et produits réservés) sont fournies au niveau des notes aux états financiers.

- La présentation des engagements hors bilan dans une composante de synthèse faisant partie intégrante des états financiers.

Les états financiers comportent :

- Un bilan
- Un état des engagements hors bilan
- Un état de résultat
- Un état de flux de trésorerie
- Des notes aux états financiers

2-2 Valeurs Immobilisées

- Les immobilisations corporelles et incorporelles exploitées par la société figurent aux actifs pour leur coût d'acquisition et sont amorties sur leur durée de vie estimée selon le mode linéaire.

- Les taux retenus sont les suivants :

• - Logiciels	3 et 5 ans	20% et 33%
- Constructions	20 ans	5%
- Constructions sur sol d'autrui	5 ans	20%
- Matériel de transport	5 ans	20%
- Mobilier et matériel de bureau	10 ans	10%
- Matériel informatique	3 ans	33%
- Installations générales	10 ans	10%

## 2-3 Créances de leasing

Les contrats de location financement établis par la société transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif.

Les opérations de leasing portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée des contrats de location financement établis par la société varie entre deux et dix ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité d'acheter le bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Avant 2008, la société enregistrait les investissements de leasing à l'actif du bilan selon l'approche juridique pour leur coût d'acquisition en tant qu'immobilisation et leur appliquait un amortissement financier sur la durée du bail. L'amortissement du bien correspond à la portion du capital incluse dans chaque loyer facturé (principal).

Avec l'entrée en vigueur, à partir du premier janvier 2008, de la norme comptable relative aux contrats de location (NCT 41), approuvée par l'arrêté du ministre des finances du 28 janvier 2008, la société comptabilise dans son bilan les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement selon l'approche économique et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat actualisé au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location-financement.

Les paiements minimaux au titre de la location sont les paiements que le preneur est, ou peut-être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

La somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et

La valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, pendant toute la durée du bail, la propriété juridique de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

## 2-4 Dépréciation des créances

Le coût du risque est calculé conformément à la circulaire de la BCT n° 91-24, telle que modifiée par les textes subséquents.

### 2-4-1 Les classes sont au nombre de 5 :

	Minimum de provision A appliquer par classe
. A : Actifs courants	- (*)
. B1 : Actifs nécessitant un suivi particulier	- (*)
. B2 : Actifs incertains	20%
. B3 : Actifs préoccupants	50%
. B4 : Actifs compromis	100%

(\*) En application des dispositions de l'article 10 bis de la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991 telle que complétée par la circulaire n°2012-09 du 29 juin 2012, il est constitué par prélèvement sur le résultat des provisions à caractère

général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier.

Les classes ont été définies par la Banque Centrale de Tunisie de la manière suivante :

A- Actifs courants : Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant des entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financiers compatible avec son activité et sa capacité réelle de remboursement.

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier : Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

B2- Actifs incertains : Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés. Aux caractéristiques propres à la classe B1, s'ajoute au moins l'une de celles qui suivent :

- Un volume de concours financiers non compatible avec l'activité,
- L'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information,
- Des problèmes de gestion ou des litiges entre associés,
- Des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement,
- La détérioration du cash-flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais,
- L'existence de retards de paiement des intérêts ou du principal (entre 90 à 180 jours).

B3- Actifs préoccupants : Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

B4- Actifs compromis : Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au-delà de 360 jours.

#### 2-4-2 Provision à caractère individuel :

Les provisions pour créances sont estimées sur la base du coût du risque de l'exercice et ce conformément aux règles prudentielles fixées par la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire aux banques N° 91-24 du 17 décembre 1991 et les textes l'ayant modifiée.

Les provisions résultant de l'application de la circulaire sont déterminées, en appliquant les taux de provision minima par classe sur les risques bruts diminués de l'évaluation correspondante des garanties détenues sur les clients et de la valeur du bien en leasing.

##### 2-4-2.1 Les garanties reçues

La prise en compte et l'évaluation des garanties détenues par la société est effectuée conformément aux règles de division, couverture des risques et suivi des engagements définis par la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la circulaire BCT n°99-04 du 19 mars 1999.

Les garanties réelles comprennent :

- . Les cautions bancaires
- . Les actifs financiers affectés
- . Les dépôts de garantie
- . Les hypothèques inscrites

A partir de 2007 et afin de maintenir le taux de couverture des actifs classés préconisé par la BCT, le Conseil d'Administration du 27 décembre 2007 a décidé de ne plus prendre en considération la valeur des hypothèques pour le calcul des provisions pour créances.

##### 2-4-2.2 La valeur du matériel en leasing

La valeur du matériel donné en leasing est prise en considération en tant que garantie pour le calcul des provisions pour créance et ce compte tenu d'une décote annuelle qui varie selon la nature du matériel financé.

Les principes retenus pour l'évaluation du matériel en location sont les suivants :



- . Matériel standard : Valeur d'origine avec une décote de 20% par an d'âge par an d'âge et 33% pour les biens donnés en location aux agences de location de voitures et aux agences de voyages.
- . Matériel spécifique : Valeur d'origine avec une décote de 60% par an d'âge
- . Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 5% par an d'âge

Par ailleurs et pour les contrats de leasing mobilier au contentieux (à l'exclusion des cas d'exécutions suspendues pour causes d'arrangement), la valeur du matériel retenue comme garantie est considérée nulle dans chacun des cas suivants :

- Le contrat est au contentieux depuis plus de six mois sans qu'un jugement de récupération ne soit rendu ;
- Le matériel a fait l'objet d'un jugement de récupération dont la grosse a été obtenue depuis plus de douze mois sans que le matériel ne soit vendu.

#### 2-4-3 Provision Collective :

Les provisions collectives sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêté.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu des événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Le mode de calcul adopté par Tunisie Leasing pour cette provision est décliné conformément aux étapes suivantes :

1. Regroupement du portefeuille par groupes de créances sur la base des secteurs d'activité segmentés comme suit :
  - Agriculture
  - Industrie manufacturière
  - BTP
  - Autres industries
  - Tourisme
  - Promotion immobilière
  - Commerce
  - Autres services
2. Pour chaque groupe de créance i, calcul du taux de migration moyen du groupe sur les années 2014 à 2018 TMMgi (en%) selon la formule suivante :

$$TMMgi = \left( \sum_{N=1}^n \frac{\text{Risque additionnel de l'année N}}{\text{Engagement 0 et 1 de l'année N-1}} \right) / n$$

Avec :

- Risque additionnel du groupe i : les engagements 0 et 1 de l'année N-1 du groupe i devenus classés 2, 3 ou 4 à la fin de l'année N ;
  - TMMgi : Taux de migration moyen du groupe de créances i ;
  - n : Nombre d'années retenues dans le calcul du TMMgi.
3. Détermination d'un facteur scalaire par groupe de créances « FSgi » traduisant l'aggravation des risques en 2019. La formule de calcul est la suivante :

FSgi=	Taux des encours impayés et consolidés dans les engagements 0 et 1 du groupe i en 2019
	Taux des encours impayés et consolidés dans les engagements 0 et 1 du groupe i en 2018

4. Estimation du taux de provisionnement moyen par groupe de créances « TPMgi » qui représente le taux de couverture des créances additionnelles par les provisions. Dans la présente étude, ces provisions seront calculées sur la base des pertes finales historiques calculées.

Le taux de provisionnement se calcule alors comme suit :

$$\text{TPMgi} = \left( \sum_{N=1}^n \frac{\text{Perte attendue sur le risque additionnel}}{\text{Risque additionnel de l'année N}} \right) / n$$

- TPMgi : Taux de provisionnement moyen du groupe de créances i.

5. Calcul des provisions collectives « PCgi » du groupe i (en %) selon la formule suivante :

$$\text{PCgi} = \text{Engagementsgi 0 et 1} \times \text{TMMgi} \times \text{FSgi} \times \text{TPMgi}$$

6. Les provisions collectives globales « PC » s'obtiennent par la sommation des PCgi.

#### 2.4.4 Provision additionnelle :

En application des dispositions de la circulaire de la BCTV n° 2013-21 du 30 décembre 2013, il est constitué des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe B4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce conformément aux quotités suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7ans ;
- 100 % pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8ans

L'ancienneté dans la classe B4 est déterminée selon la formule suivante :  $A = N - M + 1$  tel que :

- A : ancienneté dans la classe B4
- N : année d'arrêt des états financiers
- M : année de la dernière migration vers la classe B4

L'examen de notre portefeuille au 31 décembre 2019 n'a pas nécessité la constitution de provision additionnelle

## 2-5 Operations d'affacturage

Les opérations d'affacturage consistent en un ensemble de services couvrant la gestion, le financement et le cas échéant la garantie des créances des adhérents, dès lors qu'elles correspondent à des ventes fermes de marchandises ou à des prestations de services.

Dans ce cadre, il est ouvert dans les livres de la société un compte courant au nom de l'adhérent, qui enregistre toutes les opérations traitées en exécution du contrat de factoring.

Ce compte est crédité du montant des créances transférées et d'une manière générale de toutes les sommes qui seraient dues à l'adhérent, et débité de toutes les sommes dont la société serait, à quelque titre que ce soit, créancière de l'adhérent.

En contrepartie de ses services, la société est rémunérée par :

- Une commission d'affacturage prélevée sur la base du montant des remises de factures transférées ;
- Une commission de financement, calculée sur la base des avances consenties par le débit du compte courant de l'adhérent.

Le cout du risque est calculé conformément à la circulaire de la BCT n°91-24, telle que modifiée par les textes subséquents, par ailleurs il y'a lieu de mentionner les précisions ci-après aux règles de provisionnement de l'activité d'affacturage.

### 2-5-1 : Méthodologie de classification

La classification est faite sur la base de la balance par âge des comptes acheteurs, après imputation des fonds de garantie et des fonds disponibles revenant aux adhérents.

Pour se faire, il n'est pas fait de distinction entre les créances portées sur les acheteurs privés ou publics.

Un adhérent est classé donc selon l'âge des factures impayées ou en retard de paiement, non couvertes par le disponible et le fonds de garantie.

### 2-5-2 : Provision à caractère individuel

Les provisions, à base individuelle, résultant de l'application de la circulaire sont déterminées, en appliquant les taux de provisions minima par classe sur les risques bruts diminués de l'évaluation correspondante des garanties.

TF distingue les garanties imputables et les garanties non imputables :

(1) La garantie imputable diffère selon qu'il s'agisse de l'activité export ou de l'activité domestique :

- Pour l'activité export : la garantie imputable correspond à la somme des limites de garantie reçues des correspondants étrangers si cette dernière est inférieure à l'encours des factures achetées et à l'encours des factures achetées s'il est inférieur à la somme des limites de garantie.
- Pour l'activité domestique : La garantie imputable est égale à 90% du montant de l'encours de financement sans dépasser le montant de l'encours autorisé par l'assureur si l'acheteur est en dénommé. Le montant de la garantie est égal à 75% du montant de l'encours de financement si l'acheteur est en non dénommé.

Les acheteurs en non dénommé sont les acheteurs dont la limite demandée auprès de l'assureur ne dépasse 10 000 DT et qui ne bénéficient pas de limite de crédit identifiés.

(2) La garantie non imputable diffère selon qu'il s'agisse de créances privées ou de créances publiques :

- Pour les créances privées : elle correspond à l'encours des factures achetées non échues et échues dont l'âge des impayés est inférieur ou égal à 30 jours, après déduction de l'encours des factures achetées sur les acheteurs ayant des impayés non régularisés ou des factures litigieuses. Il est à noter que l'encours des factures achetées est déduit de la garantie non imputable au titre d'un adhérent si l'acheteur présente des impayés (dont l'antériorité est supérieure à 30 j) avec d'autres adhérents (principe de contagion). Le montant de la garantie non imputable ainsi obtenu subira une décote de 10%.
- Pour les créances publiques : elle correspond à l'encours des factures achetées non échues et échues dont l'âge est inférieur ou égal à 360 jours après l'échéance pour les créances prises sur des

acheteurs publics, après déduction des factures litigieuses. Le montant de la garantie non imputable ainsi obtenu subira une décote de 10%.

- Pour les adhérents en contentieux, aucune garantie n'est retenue.

### 2-5-3 : Provision collective

Les provisions collectives sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêt.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Le mode de calcul adopté par Tunisie Factoring pour cette provision est décliné conformément aux étapes suivantes :

1. Le calcul du taux de migration moyen du portefeuille TMM (en%), sur les années 2014 à 2018 selon la formule suivante :

$$\text{TMM} = \left( \sum_{N=1}^n \frac{\text{Risque additionnel de l'année N}}{\text{Engagement 0 et 1 de l'année N-1}} \right) / n$$

Risque additionnel : les engagements 0 et 1 de l'année N-1 devenus classés 2, 3 ou 4 à la fin de l'année N.

2. Détermination d'un facteur scalaire « FS » (en%) traduisant l'aggravation des risques en 2019. La formule de calcul est la suivante :

$$\text{FS} = \frac{\text{Taux des encours impayés et consolidés dans les engagements 0 et 1 en 2019}}{\text{Taux des encours impayés et consolidés dans les engagements 0 et 1 en 2018}}$$

3. Détermination du taux de provisionnement moyen « TPM » qui représente le taux de couverture du risque additionnelle par les provisions. Dans la présente étude, ce taux a été calculé sur la période de 2014 – 2018 selon la formule suivante :

$$\text{TPM} = \left( \sum_{N=1}^n \frac{\text{Montant des provisions sur le risque additionnel de l'année N}}{\text{Risque additionnel de l'année N}} \right) / n$$

4. Calcul des provisions collectives « PC » du portefeuille (en %) selon la formule suivante :

$$\text{PC} = \text{Engagements 0 et 1} \times \text{TMM} \times \text{FS} \times \text{TPM}$$

Il est à noter que la direction n'a pas procédé à la stratification du portefeuille pour le calcul de cette provision vu que les activités des adhérents sont très diversifiées et que leur nombre est relativement réduit.

### 2-6 Comptabilisation des revenus

Conformément à la norme comptable NCT 41 relative aux contrats de location, la société ne distingue plus entre les loyers de leasing et les amortissements financiers aussi bien pour les nouveaux contrats que pour les anciens. Une rubrique intérêts de crédit-bail figure au niveau de l'état de résultat et qui englobe les produits financiers de la période.

Les intérêts des contrats de location-financement sont répartis sur la durée du contrat selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base du taux implicite du contrat de location.

Les loyers (principal et intérêts) sont facturés aux clients et comptabilisés mensuellement d'avance. A la fin de la période, il est procédé à une régularisation pour constater les intérêts comptabilisés d'avance.

Les intérêts intercalaires sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force.

Les intérêts de retard sont facturés et comptabilisés mensuellement. A la fin de chaque période les intérêts non encore facturés sont constatés en produits à recevoir.

Par ailleurs, les intérêts inclus dans les loyers courus et les autres produits, non encaissés, sont déduits des revenus et classés au bilan en tant que produits réservés, venant en déduction de la rubrique « Créance de leasing ». Cette méthode de comptabilisation ne concerne que les actifs classés en B2, B3 et B4 et ce conformément aux dispositions de l'article 9 de la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991, émanant de la Banque Centrale de Tunisie.

## 2-7 Portefeuille titres

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme (Portefeuille-titres commercial) et les placements à long terme (Portefeuille d'investissement).

### Placements à court terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels

placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Le transfert des placements à court terme en placements à long terme, s'effectue individuellement au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur, ou à la valeur de marché s'ils étaient antérieurement comptabilisés à cette valeur.

### Placements à long terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment, pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également des placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Le transfert des placements à long terme en placements à court terme s'effectue :

- ✓ Au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur comptable, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués au plus faible du coût et de la juste valeur.
- ✓ À la valeur de marché, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués à la valeur de marché, la différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat.

#### Comptabilisation des revenus des placements

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Par ailleurs, et contrairement aux dispositions de la NCT 25 relative au portefeuille titres dans les établissements bancaires, les intérêts courus sur les titres acquis en portage, ne sont constatés en résultat qu'au fur et à mesure de leur cession, et ce, compte tenu de l'incertitude portée à l'encaissement effectif de ces intérêts.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

## 2-8 Emprunts

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique « emprunts et dettes rattachées ».

Les dettes libellées en monnaies étrangères sont converties en dinars, selon le taux de change du déblocage. Le risque de change étant couvert.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Les commissions encourues lors de l'émission des emprunts sont portées à l'actif en tant que charges reportées et amorties systématiquement sur la durée de l'emprunt au prorata des intérêts courus.

## 2-9 Créances et dettes libellées en monnaies étrangères

Les dettes et les créances libellées en monnaies étrangères sont converties en dinar tunisien au cours du jour de la date de l'opération.

A la date de clôture les dettes et les créances en monnaies étrangères sont évaluées en utilisant le taux de change en vigueur à cette date. Les différences de change résultant sont comptabilisées, conformément à la norme comptable tunisienne 15.

## 2-10 Impôts sur les bénéfices

La société est soumise à l'impôt sur les bénéfices selon les règles du droit commun. Elle ne bénéficie à ce titre d'aucune exonération résultant d'avantages fiscaux accordés ou autres.

Les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles objets de contrats de leasing sont admis en déduction pour la détermination du bénéfice imposable et ce, en vertu des dispositions de la loi de finances 2000-98 du 25 décembre 2000.

L'article 44 de la loi de finances pour la gestion 2008 a abrogé ces dispositions, et ce, pour les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles exploités dans le cadre des contrats de leasing à partir du 1er janvier 2008.

Par ailleurs et depuis 1996, les dispositions du paragraphe I de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS sont applicables aux sociétés de leasing. Ainsi, les provisions au titre des créances douteuses sont déductibles en totalité

## 2-11 Taxe sur la valeur ajoutée

La société procède à la comptabilisation des charges et des produits en hors taxes, il en est de même en ce qui concerne les investissements.

Ainsi, la T.V.A facturée aux clients est enregistrée au compte « Etat, T.V.A collectée », alors que la T.V.A facturée à la société est portée au débit du compte « Etat, T.V.A récupérable ».

En fin de période, le solde de ces deux comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

La loi n° 2007-70 du 27 décembre 2007, portant loi de finances pour l'année 2008, prévoit que la TVA est liquidée, pour les opérations de leasing, sur la base de tous les montants dus au titre de ces opérations. Par ailleurs les entreprises de leasing peuvent déduire la TVA grevant l'achat d'équipement, matériels et immeubles destinés à être exploités dans le cadre des contrats de leasing et ce nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

## 2-12 Provision pour Risques & charges

La société a un processus de recensement de l'ensemble des risques auxquels elle est exposée. Ce processus permet de cartographier et d'évaluer d'une manière fiable la valeur des provisions pour risques et charges à constater à la clôture de l'exercice.

### 2-13 Modification comptable : (Règles de décotes sur la valeur du matériel en leasing)

La politique de provisionnement de TLF s'appuie sur la réglementation prudentielle de la BCT, notamment la Circulaire 91-24 du 17 Décembre 1991 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements, et les textes subséquents.

TLF a révisé sa politique de provisionnement sous forme d'un changement de méthode comptable.

Ci-dessous les nouveaux taux de décotes appliqués :

Type	Ancienne méthode	Nouvelle méthode
<b>Matériel standard</b>	<b>33%</b>	<b>20% sauf pour les secteurs de location de voiture et agence de voyage qui demeure 33%</b>
<b>Matériel spécifique</b>	<b>60%</b>	<b>60%</b>
<b>Biens immobiliers</b>	<b>15%</b>	<b>5%</b>
<b>Remise à Zéro de la valeur du matériel dans en cas non-exécution d'un jugement de récupération dans un délai</b>	<b>6 mois</b>	<b>12 mois</b>

Conformément aux dispositions de la norme comptable 11 relative aux modifications comptables, le changement de taux de décote a été traité en tant que changement de méthode comptable, dont l'effet sur les exercices antérieurs a été imputé sur les capitaux propres d'ouverture de l'exercice 2019. Par ailleurs et en

application du paragraphe 17 de ladite norme, ce changement de méthode a été traité d'une manière rétrospective. A cet effet, les données comparatives de l'exercice 2018 ont été retraitées en pro-forma pour les besoins de la comparaison.

L'effet de la nouvelle méthode sur les exercices antérieurs qui a été imputé sur les capitaux propres d'ouverture de l'exercice 2019, s'élève à 3709 KDT. Son effet sur l'exercice 2019 s'est traduit par la constatation d'une reprise sur provisions de 3 401 KDT.

(\*) Par ailleurs et pour les besoins de la comparabilité, les données de l'exercice 2018 ont fait l'objet de retraitement en pro-forma qui a eu pour effet la présentation d'une modification comptable en augmentation des capitaux propres dudit exercice de 3 138 KDT ainsi qu'une reprise sur provisions de 571 KDT.



**NOTE 3 : CAISSE ET AVOIRS AUPRES DES BANQUES**

Le détail des liquidités et équivalents de liquidités est le suivant :

	<b>31-déc. 2019</b>	<b>31-déc. 2018</b>
- Banques	13 845 235	1 271 722
- Caisses	20 814	19 242
<b><u>Total</u></b>	<b><u>13 866 049</u></b>	<b><u>1 290 964</u></b>

**NOTE 4 : CREANCES SUR LA CLIENTELE, OPERATIONS DE LEASING**

Les encours financiers des créances de leasing s'analysent comme suit :

	<b>31-déc. 2019</b>	<b>31-déc. 2018</b>	<b>31-déc. 2018 PROFORMA</b>
- Encours financiers	847 168 542	907 757 792	907 757 792
- Créances en cours (encours des contrats décaissés et non mis en force)	10 674 181	6 004 082	6 004 082
- Impayés	50 895 221	37 612 269	37 612 269
- Intérêts Constatés d'avance	(4 252 397)	(4 427 236)	(4 427 236)
<b><u>Total brut</u></b>	<b><u>904 485 547</u></b>	<b><u>946 946 907</u></b>	<b><u>946 946 907</u></b>
- Provisions pour dépréciation de l'encours	(20 473 410)	(16 408 399)	(13 873 371) (*)
- Provisions collectives	(4 261 033)	(5 055 000)	(5 055 000)
- Provisions pour dépréciation des impayés	(21 550 191)	(16 586 213)	(15 411 737) (*)
- Produits réservés	(8 728 409)	(5 511 493)	(5 511 493)
<b><u>Total des provisions</u></b>	<b><u>(55 013 043)</u></b>	<b><u>(43 561 105)</u></b>	<b><u>(39 851 601)</u></b>
<b><u>Soldes nets</u></b>	<b><u>849 472 504</u></b>	<b><u>903 385 802</u></b>	<b><u>907 095 306</u></b>

Les mouvements enregistrés durant la période sur les encours financiers nets sont indiqués ci-après :

<b>Encours financiers nets</b>			
<b>Solde au 31 décembre 2018</b>	<b>892 298 475</b>	<b>886 895 227</b>	<b>886 895 227</b>
<u>Additions de la période</u>			
- Investissements	357 773 888	414 347 696	414 347 696
- Relocations	3 993 866	3 891 609	3 891 609
<u>Retraits de la période</u>			
- Remboursement des créances échues	(391 061 461)	(386 956 865)	(386 956 865)
- Remboursement des créances anticipées	(20 303 380)	(18 959 289)	(18 959 289)
- Remboursement des valeurs résiduelles	(2 966 476)	(1 096 844)	(1 096 844)
- Relocations	(3 355 591)	(2 889 157)	(2 889 157)
<u>Provisions de La période</u>			
- Dotations aux provisions pour dépréciation des encours classées	(10 392 275)	(5 543 280)	(3 008 252) (*)
- Dotations aux provisions pour dépréciation des encours courants	-	(1 710 000)	(1 710 000)
- Reprises sur provisions pour dépréciation des encours classées	6 327 267	4 319 378	4 319 378
- Reprises sur provisions pour dépréciation des encours courants	793 967	-	-
<b>Solde au 31 décembre 2019</b>	<b>833 108 280</b>	<b>892 298 475</b>	<b>894 833 503</b>

#### 4.1 : Analyse par secteur d'activité

Les encours des créances de leasing, se détaillent par secteur d'activité, comme suit :

	<b>31-déc. 2019</b>	<b>31-déc. 2018</b>
Agriculture	59 440 457	60 265 184
Bâtiments TP	106 778 537	137 209 827
<b>Industrie</b>		
Agro-alimentaire	55 076 115	60 289 506
Chimie	19 123 449	22 413 652
Energie	34 432	72 209
Textile	16 565 745	15 885 713
Mines	1 788 410	1 007 185
Autres industries	107 407 720	117 800 876
<b>Tourisme</b>		
Hôtellerie	2 095 144	1 763 755
Agences de voyage	8 524 512	7 897 954
Location de voiture	61 668 753	56 774 745
Autres Tourisme	14 158 511	13 243 100
<b>Commerce et service</b>		
Commerce	210 332 994	220 650 474
Transport	50 615 109	50 842 971
Audio-visuel	633 847	470 607
Professions libérales	52 692 382	55 110 262
Autres Services	90 906 606	92 063 854
<b>Total</b>	<b>857 842 723</b>	<b>913 761 874</b>

**4.2 : Analyse par type de matériel**

Les encours des créances de leasing, se détaillent par type de matériel, comme suit :

	31-déc. 2019	31-déc. 2018
Matériel de transport léger	294 428 831	380 352 206
Matériel de transport léger Utilitaire	151 246 373	60 943 741
Matériel de transport lourd	94 702 598	109 738 311
Matériel BTP	90 476 733	112 832 275
Equipement industriel	75 982 878	91 322 419
Equipement informatique	4 989 604	5 237 399
Autres	73 451 912	73 342 690
<b>Sous total</b>	<b>785 278 929</b>	<b>833 769 041</b>
Immeubles de bureaux	29 124 526	33 909 824
Immeubles industriels ou commerciaux	43 439 268	46 083 009
<b>Total</b>	<b>857 842 723</b>	<b>913 761 874</b>

**4.3 : Analyse par maturité**

Les encours des créances de leasing, se détaillent par maturité, comme suit :

	31-déc. 2019	31-déc. 2018
Paiements minimaux sur contrats actifs	960 532 007	1 034 401 210
A recevoir dans moins d'1an	390 059 312	388 977 675
A recevoir dans plus d'1an et moins de 5 ans	565 100 114	626 601 351
A recevoir dans plus de 5 ans	5 372 581	18 822 184
Produits financiers non acquis	137 279 002	144 240 199
Encours contrats actifs (1)	823 253 005	890 161 011
Encours à recevoir dans moins d'1an	319 809 914	319 772 373
Encours à recevoir dans plus d'1an et moins de 5 ans	498 382 217	553 271 952
Encours à recevoir dans plus de 5 ans	5 060 874	17 116 686
Créances en cours (2)	10 674 181	6 004 082
Créances échues (3)	4 532 246	3 425 702
Contrats suspendus (contentieux) (4)	19 383 291	14 171 079
<b>Encours global: (1)+(2)+(3)+(4)</b>	<b>857 842 723</b>	<b>913 761 874</b>

**4.4 : Créances de leasing : Impayés**

Les impayés sur créances de leasing s'analysent comme suit:

	31-déc. 2019	31-déc. 2018	31-déc. 2018 PROFORMA
<b>Clients ordinaires</b>			
- Impayés : Clients ordinaires	27 833 509	19 671 033	19 671 033
<u>Montant brut</u>	27 833 509	19 671 033	19 671 033
A déduire :			
- Provisions : Clients ordinaires	(3 908 621)	(2 212 550)	(2 212 550)
- Produits réservés (*)	(3 831 511)	(1 955 329)	(1 955 329)
<u>Montant net</u>	20 093 377	15 503 154	15 503 154
<b>Clients litigieux</b>			
- Impayés : Clients litigieux	23 061 712	17 941 236	17 941 236
<u>Montant brut</u>	23 061 712	17 941 236	17 941 236
A déduire :			
- Provisions : Clients litigieux	(18 021 077)	(14 728 893)	(13 554 416) (*)
- Produits réservés : Clients litigieux	(4 517 391)	(3 200 935)	(3 200 935)
<u>Montant net</u>	523 244	11 408	1 185 885
<b>Solde créances de leasing : Impayés</b>	<b>20 616 621</b>	<b>15 514 562</b>	<b>16 689 039</b>

(\*) Dont 1 587 260 DT des agios réservés sur des créances ordinaires

## NOTE 4.5 (SUITE) - ANALYSE ET CLASSIFICATION DES CREANCES SUR LA CLIENTELE

Au 31 décembre 2019

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A	B1	B2	B3	B4	
	Actifs courants	Actifs nécessitant un suivi particulier	Actifs incertains	Actifs préoccupants	Actifs compromis	
Encours financiers	727 566 085	81 073 919	15 177 640	6 316 040	27 709 039	857 842 723
Impayés	3 976 357	14 348 150	4 208 644	3 802 439	24 559 630	50 895 220
Avances et acomptes reçus (*)	(7 680 755)	(16 126)	-	-	(2 231 668)	(9 928 549)
Produits à recevoir						
<b>ENCOURS GLOBAL</b>	<b>723 861 687</b>	<b>95 405 943</b>	<b>19 386 284</b>	<b>10 118 479</b>	<b>50 037 001</b>	<b>898 809 394</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN</b>	23 624 672	-	-	-	-	23 624 672
Ratio des actifs non performants (B2,B3 et B4) (1)			2,08%	1,08%	5,61%	
			<b>8,77%</b>			
<b>TOTAL ENGAGEMENTS</b>	<b>747 486 359</b>	<b>95 405 943</b>	<b>19 386 284</b>	<b>10 118 479</b>	<b>50 037 001</b>	<b>922 434 066</b>
Produits réservés	-	-	1 015 725	798 926	4 946 985	6 761 636
Provisions affectées sur les impayés	-	-	1 006 101	1 480 914	19 063 173	21 550 188
Provisions affectées sur les encours	-	-	242 400	960 500	19 261 342	20 464 242
<b>TOTAL PROVISIONS ET AGIOS RESERVES</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>2 264 226</b>	<b>3 240 340</b>	<b>43 271 500</b>	<b>48 776 066</b>
<b>ENGAGEMENTS NETS</b>	<b>747 486 359</b>	<b>95 405 943</b>	<b>17 122 058</b>	<b>6 878 139</b>	<b>6 765 501</b>	<b>873 658 000</b>
Ratio de couverture des engagements par les provisions et agios réservés (2)			11,68%	32,02%	82,79%	
			<b>59,65%</b>			

\* Présenté au niveau de la rubrique "dettes envers la clientèle"

(1) le ratio des actifs non performants s'établit au 31 décembre 2019 à 8.77% contre 5.38% à fin décembre 2018

(2) le ratio de couverture des engagements par la provisions et les agios réservés s'établit au 31 décembre 2019 à 59.65% contre 72.29% à fin décembre 2018

**NOTE 5 : ACHETEURS FACTORES**

L'analyse des comptes courants des adhérents se présente comme suit :

	31-déc. 2019	31-déc. 2018
Comptes des acheteurs locaux	142 723 421	143 721 328
Comptes des acheteurs export	913 271	1 388 228
Comptes des acheteurs import	7 335 133	8 311 821
Sous total (A)	<b>150 971 825</b>	<b>153 421 377</b>
A déduire		
Provisions sur compte adhérents	(4 522 804)	(6 197 937)
Provisions collectives sur compte adhérents	(1 025 108)	(1 510 419)
Provisions sur compte acheteurs	(4 090)	(2 444)
Montant net	<b>145 419 823</b>	<b>145 710 577</b>
Comptes des adhérents		
Fonds de garantie (FDG Domestique)	14 455 940	14 397 926
Disponible locaux	10 490 715	15 312 719
Financement par B.O.	10 090 500	12 519 000
Disponible export	297 616	(837 716)
FDG comptes en devise	179 362	212 823
Compte import	7 335 133	8 311 821
Sous total (B)	<b>42 849 266</b>	<b>49 916 573</b>
Encours de Financement des adhérents (A) - (B)	<b>108 122 559</b>	<b>103 504 804</b>

**NOTE 5 (SUITE) - ANALYSE ET CLASSIFICATION DES CREANCES SUR LA CLIENTELE**

Les engagements liés à l'activité d'affacturege, sur la base de la classification arrêtée Au 31 décembre 2019 se présente comme suit :

Nature Engagement	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A.	B1.	B2.	B3.	B4.	
	Actifs courants	Actifs nécessitant un suivi particulier	Actifs incertains	Actifs préoccupants	Actifs compromis	
Domestique avec recours	96 636 144	1 169 764	-	-	4 275 945	102 081 853
Domestique sans recours	5 583 924	-	-	-	-	5 583 924
Export	209 923	-	-	-	246 859	456 782
<b>ENCOURS ENGAGEMENTS</b>	<b>102 429 991</b>	<b>1 169 764</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>4 522 804</b>	<b>108 122 559</b>
Engagements de financement donnés	4 674 951	30 606	-	-	-	<b>4 705 557</b>
Engagements envers les correspondants (import)	-	-	-	-	-	-
Engagement sous forme de B.O.	10 090 500	-	-	-	-	<b>10 090 500</b>
<b>Total Engagements hors bilan</b>	<b>14 765 451</b>	<b>30 606</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>14 796 057</b>
<b>Total Engagements par classe</b>	<b>117 195 442</b>	<b>1 200 370</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>4 522 804</b>	<b>122 918 616</b>
Taux des engagements non performants (1)			-	-	-	
				<b>3,68%</b>		
Provisions affectées sur les engagements avec recours	-	-	-	-	4 275 945	4 275 945
Provisions affectées sur les engagements sans recours	-	-	-	-	-	-
Provisions affectées sur les engagements export	-	-	-	-	246 859	246 859
<b>TOTAL PROVISIONS AFFECTEES</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>4 522 804</b>	<b>4 522 804</b>
<b>TOTAL PROVISIONS COLLECTIVES</b>	<b>1 025 108</b>					<b>1 025 108</b>
Taux de couverture des engagements non performants (2)			-	-	100,00%	
				<b>100,00%</b>		

(1) le ratio des actifs non performants s'établit au au 31 décembre 2019 à 3.68% contre 4.99% à fin décembre 2018

(2) le ratio de couverture des engagements par la provisions s'établit au au 31 décembre 2019 à 100% contre 100% à fin décembre 2018

**NOTE 6 : PORTEFEUILLE TITRE COMMERCIAL**

L'analyse du portefeuille titres de placement se présente comme suit :

	31-déc. 2019	31-déc. 2018
-Tunisie Sicav	3 325	24 743
-POULINA G H	69 600	69 600
-BH	69 100	69 100
-Les Ciments de Bizerte	500 020	500 020
-Certificat de dépôt	2 500 000	-
<b><u>Total brut</u></b>	<b>3 142 045</b>	<b>663 463</b>
Provisions pour dépréciation des titres de placement	(449 898)	(428 156)
<b><u>Total net</u></b>	<b>2 692 147</b>	<b>235 307</b>

Les titres de placements s'analysent au 31 décembre 2019 comme suit :

Emetteur	Nombre d'action	Valeur de Marché	Coût unitaire d'acquisition	Montant total	Provision	Montant net
-Tunisie Sicav	18	189	185	3 325	-	3 325
-POULINA G H	8 640	13	8	69 600	-	69 600
-BH	4 714	12	15	69 100	13 663	55 437
-Les Ciments de Bizerte	43 480	1	12	500 020	436 235	63 785
-Certificat de dépôt	1	2 500 000	2 500 000	2 500 000	-	2 500 000
<b>Total</b>				<b>3 142 045</b>	<b>449 898</b>	<b>2 692 147</b>



**NOTE 7 : PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT**

L'analyse des immobilisations financières se présente comme suit :

	31-déc. 2019	31-déc. 2018
Titres de participation	44 812 891	44 527 411
Titres immobilisés	10 537 458	12 149 063
Avances sur acquisitions de titres	8 454 613	8 454 613
<u>Montant brut</u>	63 804 962	65 131 087
A déduire :		
Versements restant à effectuer sur titres	-	(202 800)
<u>Montant libéré</u>	63 804 962	64 928 287
A déduire :		
Provisions pour dépréciation des titres de participation	(6 748 312)	(3 624 220)
Provisions pour dépréciation des titres immobilisés	(143 410)	(143 410)
<u>Montant net</u>	<b>56 913 240</b>	<b>61 160 657</b>

Les mouvements enregistrés durant la période sur le poste "**Titres de participation**" sont indiqués ci-après :

	Montant total	Partie libérée	Partie non libérée
<b>Solde au 31 décembre 2018</b>			
Titres de participation	44 527 411	44 324 611	202 800
<b>Additions de la période</b>			
- FCPR Tuninvest Croissance	-	202 800	(202 800)
- Amen Santé	285 380	285 380	-
- STLV	100	100	
<b>Solde au 31 décembre 2019</b>	<b>44 812 891</b>	<b>44 812 891</b>	<b>-</b>

Les mouvements enregistrés durant la période sur le poste "**Titres immobilisés**" sont indiqués ci-après :

	Montant total	Partie libérée	Partie non libérée
<b>Solde au 31 décembre 2018</b>			
Titres immobilisés	12 149 063	12 149 063	-
- Société YASMINE	(375 000)	(375 000)	-
- Société Agricole SIDI OTHMEN	(875 000)	(875 000)	-
- Société Almes	(300 000)	(300 000)	-
- Marble & Limestone Blocks "M.L.B"	(61 605)	(61 605)	-
<b>Solde au 31 décembre 2019</b>	<b>10 537 458</b>	<b>10 537 458</b>	<b>-</b>

**NOTE 7 : PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENTS (SUITE)**

Les titres de participation s'analysent au 31 décembre 2019 comme suit :

<u>Emetteur</u>	<u>Nombre d'action</u>	<u>Valeur nominale</u>	<u>Cout Unitaire d'acquisition</u>	<u>Montant total</u>	<u>Partie non libérée</u>	<u>Provision</u>	<u>Date souscription</u>	<u>% détenu</u>
<b><u>Entreprises liées</u></b>								
Tunisie LLD	29 832	100,000	1,800	53 698			2003/2010	<b>99,44%</b>
Maghreb Leasing Algerie	655 185	18,300	16,279	10 665 480			2006/2009/2019	<b>18,72%</b>
TLG Finance	741 642	21,940	23,488	17 419 543		6 218 069	2015/2017	<b>33,90%</b>
Alios Finance	54 245	26,834	26,834	1 455 597			2006/2017	<b>4,87%</b>
STIF	40 000	1,000	1,000	40 000			2000/2016	<b>100,00%</b>
<b>Total Entreprises liées</b>				<b>29 634 318</b>	<b>-</b>	<b>6 218 069</b>		
<b><u>Entreprises associées</u></b>								
Tuninvest Sicar	352 645	1,000	1,478	521 084			1994/2001/2002	<b>36,51%</b>
Tunisie Participations	220	10,000	10,000	2 200			1997	<b>44,00%</b>
Tunisie Valeurs	600 000	5,000	2,598	1 558 889			1991/92/96/98/2004/2012/2019	<b>15,00%</b>
Tuninvest International.SA	125	10,000	10,000	1 250			1998	<b>25,00%</b>
Tuninvest Innovations Sicar	13 636	10,000	10,000	136 360			2002	<b>27,27%</b>
<b>Total Entreprises associées</b>				<b>2 219 783</b>	<b>-</b>	<b>-</b>		
<b><u>Autres</u></b>								
Amen Santé	115 490	10,00	10,00	1 154 900		32 323	2009/2010/2013/2014/2017/2019	<b>1,86%</b>
S.P.C.S	174 990	10,00	10,61	1 856 500			2009/2016	<b>4,92%</b>
Academie des Banques et Finances "ABF"	1	100,00	100,00	100			2010	-
Taysir Microfinance	6 609	100,00	100,01	660 938			2013/2014/2016	<b>5,51%</b>
FCPR Tuninvest Croissance	30 000	100,00	100,00	3 000 000	-		2013	<b>11,63%</b>
Ennaki	389 000	1,00	12,85	4 998 650		497 920	2012	<b>1,30%</b>
Assurances COMAR VIE CIV	35 000	36,79	36,79	1 287 602			2016	<b>7,00%</b>
STLV	1	100,00	100,00	100			2019	-
<b>Total Autres</b>				<b>12 958 790</b>	<b>-</b>	<b>530 243</b>		
<b>Total Titres de participation</b>				<b>44 812 891</b>	<b>-</b>	<b>6 748 312</b>		

Les titres immobilisés s'analysent au 31 décembre 2019 comme suit :

<u>Emetteur</u>	Nombre d'action	Valeur nominale	Coût Unitaire d'acquisition	Montant total	Partie non libérée	Provision	Date souscription	% détenu
* B.T.S	500	10,000	10,00	5 000			1997	-
* Tourisme Balnéaire et Saharien	4 291	10,000	10,00	42 910		42 910	2000	0,48%
* Société BYZACENE	1 005	100,000	100,50	100 500		100 500	2006	1,97%
* Société Méhari Beach Tabarka	6 667	100,000	84,60	564 048			2009	3,69%
* Société YASMINE	37 500	10,00	10,00	375 000			2011/2013	0,72%
* Société Agricole SIDI OTHMEN	2 500	100,00	100,00	250 000			2012/2013	0,62%
* Société Almes	120 000	10,00	10,00	1 200 000			2014	3,41%
* Société Tazoghrane	200 000	10,00	10,00	2 000 000			2015	9,91%
* Société agricole DICK	400 000	5,00	5,00	2 000 000			2016	3,38%
* Société Briqueterie Jbel Ouest	20 000	100,00	100,00	2 000 000			2016	1,48%
* Société STEP	100 000	10,00	10,00	1 000 000			2018	10,10%
* Société SGTM	10 000	100,00	100,00	1 000 000			2018	8,06%
				<b>10 537 458</b>	<b>-</b>	<b>143 410</b>		

**NOTE 8 : VALEURS IMMOBILISEES**  
**TABLEAU DES VALEURS IMMOBILISEES**  
**EXERCICE CLOS LE 31 Décembre 2019**  
**(Montants exprimés en dinars)**

**8.1 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute						Amortissements					Valeur comptable nette	
		Début de période	Apport de fusion	Acquisition	Résorption	Cessions	Mise en rebut	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Cessions	Mise en rebut		Fin de période
Logiciels	20% et 33,33%	9 402 209	-	77 434	-	-	-	9 479 643	7 135 509	745 913	-	-	7 881 422	1598 221
Logiciels en cours		624 044		541363	-	-		1 165 407	-	-	-	-	-	1 165 407
<b>TOTAUX</b>		<b>10 026 253</b>	<b>-</b>	<b>618 797</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>10 645 050</b>	<b>7 135 509</b>	<b>745 913</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>7 881 422</b>	<b>2 763 628</b>

**8.2 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute						Amortissements					Valeur comptable nette	
		Début de période	Apport de fusion	Acquisition	Cessions	Cessions	Mise en rebut	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Cessions	Mise en rebut		Fin de période
Terrain		2 197 320		-	-	-	-	2 197 320	-	-	-	-	-	2 197 320
Constructions	5%	6 640 252		865 241	-	-	-	7 505 493	2 334 733	367 317	-	-	2 702 050	4 803 443
Constructions sur sol d'autrui	20%	30 670		-	-	-	-	30 670	30 670	-	-	-	30 670	-
Matériel de transport	20%	1899 302		318 494		128 977	-	2 088 819	400 979	311063	69 617	-	642 425	1446 394
Mobilier de bureau	10%	885 055		26 683	-	-	-	911738	625 327	56 217	-	-	681544	230 194
Matériel informatique	33%	1747 715		72 810				1820 525	1437 529	189 688	-	-	1627 217	193 308
Installations générales	10%	3 051744		203 277				3 255 021	1601692	287 029			1888 721	1366 300
<b>TOTAUX</b>		<b>16 452 058</b>	<b>-</b>	<b>1 486 505</b>	<b>-</b>	<b>128 977</b>	<b>-</b>	<b>17 809 586</b>	<b>6 430 930</b>	<b>1 211 314</b>	<b>69 617</b>	<b>-</b>	<b>7 572 627</b>	<b>10 236 959</b>

<b>TOTAL VALEURS IMMOBILISEES</b>	<b>26 478 311</b>	<b>-</b>	<b>2 105 302</b>	<b>-</b>	<b>128 977</b>	<b>-</b>	<b>28 454 636</b>	<b>13 566 439</b>	<b>1 957 227</b>	<b>69 617</b>	<b>-</b>	<b>15 454 049</b>	<b>13 000 587</b>
-----------------------------------	-------------------	----------	------------------	----------	----------------	----------	-------------------	-------------------	------------------	---------------	----------	-------------------	-------------------

Sont inclus dans le coût des immobilisations, le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs.  
 Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire.

**NOTE 9 : AUTRES ACTIFS**

Le détail des autres actifs courants est le suivant :

	31-déc. 2019	31-déc. 2018
- Frais d'émission des emprunts	3 263 273	1 539 294
- Fournisseurs d'exploitation, avances et acomptes	94 231	263 219
- Fournisseurs de biens, objets de contrats de leasing, avances et acomptes	382 024	824 121
- Prêts au personnel	2 199 084	2 121 402
- Échéances à moins d'un an sur prêts au personnel	320 951	346 949
- Dépôts et cautionnements versés	345 969	287 956
- Cautionnements Citi Bank	18 714	18 714
- Cautionnements imputables aux adhérents	(18 714)	(18 714)
- Avances et acomptes au personnel	115 977	93 261
- Crédit de TVA	-	(2)
- Etat, crédit d'impôts sur les sociétés	2 546 354	-
- Compte courant Tunisie LLD	37 529	12 529
- Compte courant MLA	327 240	327 240
- Adhérents, contrats résiliés	23 173	23 173
- Autres comptes débiteurs	17 080 874	7 491 280
- Produits à recevoir des tiers	3 007 818	1 488 940
- Effet à recevoir	1 783 750	-
- Règlement égarés	13 476	13 476
- Produits d'indemnisation à recevoir	195 621	194 339
- Compte d'attente	585 575	600 902
- Charges constatées d'avance	531 896	1 356 396
<u>Total brut</u>	<b>32 854 815</b>	<b>16 984 475</b>
A déduire		
- Provisions pour dépréciation des comptes fournisseurs	(114 258)	(114 258)
- Provisions pour dépréciation des comptes prêts au personnel	(24 378)	(24 378)
- Provisions pour dépréciation des dépôts et cautionnements versés	(101 797)	(101 797)
- Provisions pour dépréciation des comptes adhérents	(23 457)	(23 457)
- Provisions pour dépréciation (Produits d'indemnisation à recevoir)	(195 621)	(194 339)
- Provisions pour dépréciation du compte d'attente	(164 078)	(164 078)
- Provisions pour dépréciation de frais de lettre de change	(325 876)	(325 876)
- Provisions pour dépréciation du compte courant MLA	(325 958)	(325 958)
- Provisions pour dépréciation des autres comptes débiteurs	(151 645)	(165 440)
<u>Total net</u>	<b>31 427 747</b>	<b>15 544 894</b>

## NOTE 9 : AUTRES ACTIFS (SUITE)

**TABLEAU DE MOUVEMENT DES FRAIS D'EMISSION DES EMPRUNTS**  
**Au 31 décembre 2019**  
(Montants exprimés en dinars)

Désignation	Taux de résorption	Valeur brute					Résorptions				Valeur comptable nette		
		Début de période	Apport de fusion	Addition	Résorption	Transfert	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Cessions		Transfert	Fin de période
Frais d'émission des emprunts	Durée de l'emprunt	6 600 202	-	2 578 417	-	-	9 178 619	5 060 908	854 438	-	-	5 915 346	3 263 273
<b>TOTAUX</b>		<b>6 600 202</b>	<b>-</b>	<b>2 578 417</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>9 178 619</b>	<b>5 060 908</b>	<b>854 438</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>5 915 346</b>	<b>3 263 273</b>

Les frais d'émission et de remboursement des emprunts sont résorbés au prorata des intérêts courus.

**NOTE 10 : CONCOURS BANCAIRES**

Les concours bancaires se détaillent comme suit :

	31-déc. 2019	31-déc. 2018
- Banques, découverts	7 886 108	30 245 801
<b><u>Total</u></b>	<b>7 886 108</b>	<b>30 245 801</b>

**NOTE 11 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES**

Les emprunts et dettes rattachées se détaillent comme suit :

	31-déc. 2019	31-déc. 2018
<b>Emprunts</b>		
- Banques locales	170 930 241	227 006 536
- Banques étrangères	280 321 186	216 041 832
- Emprunts obligataires	235 671 840	267 392 500
- Crédit à court terme	208 725	664 960
- Ligne d'avance	38 351 981	24 505 341
- Certificat de depots	22 000 000	61 300 000
<u>Total emprunts</u>	747 483 973	796 911 169
<b>Dettes rattachées</b>		
- Intérêts courus sur emprunts bancaires locaux	3 089 502	3 774 816
- Intérêts courus sur emprunts bancaires étrangers	5 206 355	3 583 695
- Intérêts courus sur emprunts obligataires	13 765 373	12 937 516
<u>Total dettes rattachées</u>	22 061 230	20 296 027
<b><u>Total</u></b>	<b>769 545 203</b>	<b>817 207 196</b>

Les mouvements enregistrés sur le poste « Emprunts et dettes rattachées » sont récapitulés dans le tableau suivant



## NOTE 11 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEE (SUITE)

DESIGNATION	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Fin de période	Éché. + an	Éché. - an
<b>EMPRUNTS BANCAIRES</b>						
AMEN BANK	35 022 164	5 000 000	23 355 498	16 666 666	10 666 666	6 000 000
AL BARAKA BANK	50 000 000	422 000 000	450 000 000	22 000 000	-	22 000 000
A.B.C TUNISIE 2013/3	-	-	-	-	-	-
ABC	11 000 000	16 000 000	16 000 000	11 000 000	-	11 000 000
ATTJARI BANK	20 500 000	10 000 000	6 499 998	24 000 002	16 000 010	7 999 992
BIAT	42 535 715	-	17 309 524	25 226 191	8 666 667	16 559 524
BTK 2013	-	-	-	-	-	-
ZITOUNA BANK	2 000 000	8 000 000	10 000 000	-	-	-
BH	19 000 000	-	5 000 000	14 000 000	9 000 000	5 000 000
BT	6 500 000	10 000 000	2 419 494	14 080 506	10 063 546	4 016 960
CITI BANK	14 500 000	33 800 000	33 000 000	15 300 000	-	15 300 000
STB 2018	9 500 000	-	2 000 000	7 500 000	5 500 000	2 000 000
WIFEK	-	8 000 000	-	8 000 000	-	8 000 000
AMEN BANK FACTO	5 459 462	2 000 000	2 887 719	4 571 743	2 127 930	2 443 813
BH FACTO	6 843 530	-	1 951 973	4 891 557	2 800 046	2 091 511
BTE FACTO	4 145 665	-	452 089	3 693 576	2 229 743	1 463 833
<b>Total emprunts Banques Locales</b>	<b>227 006 536</b>	<b>514 800 000</b>	<b>570 876 295</b>	<b>170 930 241</b>	<b>67 054 608</b>	<b>103 875 633</b>
BEI	45 965 621	-	7 166 117	38 799 504	35 554 786	3 244 718
BIRD	18 073 689	-	2 023 810	16 049 879	14 026 069	2 023 810
BERD	13 857 285	40 326 000	6 828 712	47 354 573	43 840 292	3 514 281
B.A.D 2013	3 467 380	-	849 153	2 618 227	1 769 074	849 153
SANAD	30 527 369	50 591 200	12 696 885	68 421 684	53 885 144	14 536 540
PROPARCO 2016	12 337 222	-	4 934 889	7 402 333	2 467 449	4 934 884
RESPONSABILITY	12 257 500	-	4 903 000	7 354 500	2 451 500	4 903 000
RESPONSABILITY MICRO 2017	14 945 548	-	4 270 150	10 675 398	6 405 246	4 270 152
RESPONSABILITY SICAV LUX	12 810 470	-	3 660 130	9 150 340	5 490 211	3 660 129
DEG 2017	44 340 000	-	11 085 000	33 255 000	22 170 000	11 085 000
FADES 2018	7 459 748	-	-	7 459 748	7 459 748	-
SYMBIOTICS 2019	-	31 780 000	-	31 780 000	24 718 087	7 061 913
<b>Total emprunts Banques Etrangères</b>	<b>216 041 832</b>	<b>122 697 200</b>	<b>58 417 846</b>	<b>280 321 186</b>	<b>220 237 606</b>	<b>60 083 580</b>
<b>TOTAL DES CREDITS BANCAIRES</b>	<b>443 048 368</b>	<b>637 497 200</b>	<b>629 294 141</b>	<b>451 251 427</b>	<b>287 292 214</b>	<b>163 959 213</b>

## NOTE 11 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES(SUITE)

DESIGNATION	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Fin de période	Éché. + an	Éché. - an
<b>EMPRUNTS OBLIGATAIRES</b>						
Emprunt obligataire 2012 I	2 482 000	-	2 482 000	-	-	-
Emprunt obligataire 2012 II	2 140 000	-	1 070 000	1 070 000	-	1 070 000
Emprunt subordonné "Tunisie Leasing Subordonné 2013-I"	-	-	-	-	-	-
Emprunt obligataire 2013 I	7 032 000	-	3 516 000	3 516 000	-	3 516 000
Emprunt subordonné "Tunisie Leasing Subordonné 2013-II"	8 468 000	-	4 000 000	4 468 000	2 234 000	2 234 000
Emprunt obligataire 2014 I	11 404 000	-	6 000 000	5 404 000	2 702 000	2 702 000
Emprunt obligataire 2014 II	13 240 000	-	6 000 000	7 240 000	3 620 000	3 620 000
Emprunt obligataire 2015 I	22 814 480	-	6 000 000	16 814 480	10 814 480	6 000 000
Emprunt subordonné "Tunisie Leasing Subordonné 2015-I"	14 770 000	-	4 000 000	10 770 000	6 770 000	4 000 000
Emprunt obligataire 2015 II	25 545 600	-	6 000 000	19 545 600	13 545 600	6 000 000
Emprunt obligataire 2016 I	26 739 720	-	6 000 000	20 739 720	14 739 720	6 000 000
Emprunt subordonné "Tunisie Leasing Subordonné 2016"	19 220 000	-	780 000	18 440 000	14 440 000	4 000 000
Emprunt obligataire 2017 I	33 486 000	-	3 514 000	29 972 000	22 572 000	7 400 000
Emprunt obligataire 2017 II	30 000 000	-	2 167 920	27 832 080	25 664 160	2 167 920
Emprunt obligataire 2018 I	23 608 700	-	2 240 740	21 367 960	19 127 220	2 240 740
EMPRUNT OBLIGATAIRE SUB 2018	20 442 000	50 000		20 492 000	18 783 600	1 708 400
EMPRUNT OBLIG 2019-01		25 000 000		25 000 000	22 035 000	2 965 000
Emprunt obligataire 2014 - FACTO	6 000 000	-	3 000 000	3 000 000	-	3 000 000
<b>TOTAL DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES</b>	<b>267 392 500</b>	<b>25 050 000</b>	<b>56 770 660</b>	<b>235 671 840</b>	<b>177 047 780</b>	<b>58 624 060</b>
<b>AUTRES EMPRUNTS</b>						
CERTIFICATS DE DEPÔTS	61 000 000	235 000 000	274 000 000	22 000 000	-	22 000 000
CERTIFICATS DE DEPÔTS-TF	300 000	500 000	800 000	-	-	-
<b>TOTAL DES AUTRES EMPRUNTS</b>	<b>61 300 000</b>	<b>235 500 000</b>	<b>274 800 000</b>	<b>22 000 000</b>	<b>-</b>	<b>22 000 000</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>771 740 868</b>	<b>898 047 200</b>	<b>960 864 801</b>	<b>708 923 267</b>	<b>464 339 994</b>	<b>244 583 273</b>

**NOTE 12 : DETTES ENVERS LA CLIENTELE**

Le détail des dettes envers la clientèle est le suivant :

	31-déc. 2019	31-déc. 2018
- Avances et acomptes reçus des clients	9 928 549	9 767 650
- Dépôts et cautionnements reçus	9 702 991	9 718 930
<u>Total</u>	<b>19 631 540</b>	<b>19 486 580</b>

**NOTE 13 : FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES**

L'analyse des comptes des fournisseurs se présente comme suit :

	31-déc. 2019	31-déc. 2018
<i><u>Fournisseurs d'exploitation</u></i>		
- Factures d'achats de biens ou de prestation de services	613 846	1 433 799
- Factures non parvenues	1 471 988	859 914
<u>Sous total</u>	2 085 834	2 293 713
<i><u>Fournisseurs de biens objet de contrats de leasing</u></i>		
- Factures d'achats	1 226 187	2 456 795
- Effets à payer	80 096 404	48 782 723
- Factures non parvenues (Fournisseurs de biens)	157 728	193 568
- Retenues de garantie	181 160	407 563
<u>Sous total</u>	81 661 479	51 840 649
<b><u>Solde des fournisseurs et comptes rattachés</u></b>	<b>83 747 313</b>	<b>54 134 362</b>

**NOTE 14 : AUTRES PASSIFS**

Le détail des autres passifs est le suivant :

	31-déc. 2019	31-déc. 2018
- Personnel, remunerations dues	25 055	30 590
- Personnel, provisions pour congés payés	1 064 002	938 928
- Personnel, autres charges à payer	929 209	1 182 280
- Etat, retenues sur salaires	292 674	260 972
- Etat, retenues sur honoraires, commissions et loyers	1 107 815	494 088
- Etat, retenues sur revenus des capitaux	15 827	72 932
- Etat, impôts sur les bénéfices	169 015	806 993
- Etat, TVA à payer	1 860 807	3 596 145
- Etat, autres impôts et taxes à payer	40 923	131 885
- Actionnaires, dividendes à payer	26 440	25 391
- Avances sur titres immobilisés	564 047	700 000
- C.N.S.S	753 819	813 080
- Autres comptes créditeurs	7 266 718	2 367 759
- Compte d'attente autres passifs	-	29 161
- Compte Courant Stif	38 600	99 122
- Diverses charges à payer	196 524	841 609
- Produits constatés d'avance	810 073	291 171
- Impôt différé suite à l'opération de fusion	369 221	553 814
- Compte Adhérents à Régulariser : L/G	872 735	579 235
- Autres provisions pour risques	2 405 337	7 658 941
<b><u>Total</u></b>	<b>18 808 841</b>	<b>21 474 096</b>

**NOTE 15 : CAPITAUX PROPRES**

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

	31-déc. 2019	31-déc. 2018	31-déc. 2018 PROFORMA
- Capital social	(A) 54 000 000	45 000 000	45 000 000
- Réserve légale	(B) 4 500 000	4 500 000	4 500 000
- Réserves spéciales de réinvestissement	13 657 184	15 532 184	15 532 184
- Autres réserves	3 776 843	3 776 843	3 776 843
- Prime d'émission	(A) 27 436 462	18 350 212	18 350 212
- Boni de fusion	10 870 951	10 870 951	10 870 951
- Résultats reportés	51 204 778	39 289 441	42 427 757 (*)
<b>Total des capitaux propres avant résultat de la période</b>	<b>165 446 218</b>	<b>137 319 631</b>	<b>140 457 947</b>
Résultat de la période	4 877 608	10 455 834	11 027 022
<b>Total des capitaux propres avant affectation</b>	<b>170 323 826</b>	<b>147 775 465</b>	<b>151 484 969</b>

**Résultat par action:**

Résultat de la période (1)	4 877 608	10 455 834	11 027 022
Nombre d'actions (2)	10 800 000	9 450 000	9 450 000
Résultat par action (1) / (2)	(C) 0,452	1,106	1,167

(A) L'assemblée générale extraordinaire, réunie le 9 octobre 2018, a décidé de porter le capital social de 45.000.000 Dinars à 51.750.000 Dinars et ce, par l'émission et la création de 1.350.000 actions nouvelles, au prix de 15 Dinars chacune correspondant à la valeur nominale de 5 Dinars majorée d'une prime d'émission de 10 Dinars par action. De même, elle a décidé d'augmenter le capital d'un montant de 2.250.000 de Dinars, et ce, par incorporation de réserves. Cette augmentation de capital est réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme de 2.250.000 dinars à la création et la libération intégrale de 450.000 actions nouvelles de 5 dinars chacune, attribués gratuitement aux propriétaires des 10.350.000 actions, à raison d'une action nouvelle pour 23 actions anciennes avec jouissance le 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Ainsi, le capital social s'élève au 31 décembre 2019 à la somme de 54.000.000 Dinars divisé en 10.800.000 actions  
(B) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales.

(C) Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables.

**TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES**

Arrêté au 31 décembre 2019

(exprimé en dinars)

	Capital social	- Prime d'émission	Réserve légale	Boni de fusion	Réserve affectée à l'augmentation du capital	- Réserves spéciales de réinvestissement	Autres réserves	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
<b>Solde au 31 Décembre 2017</b>	45 000 000	25 425 212	4 500 000	10 870 951	-	15 457 184	3 776 843	27 648 394	13 641 046	146 319 630
Affectations approuvées par l'A.G.O du 27/04/2018			-			2 000 000		11 641 046	(13 641 046)	-
Réintégration prime d'émission		(7 075 000)						7 075 000		-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2017								(9 000 000)		(9 000 000)
Réserve spéciale de réinvestissement approuvée devenue libre						(1 925 000)		1 925 000		-
Résultat au 31 décembre 2018									10 455 834	10 455 834
<b>Solde au 31 décembre 2018</b>	45 000 000	18 350 212	4 500 000	10 870 951	-	15 532 184	3 776 843	39 289 440	10 455 834	147 775 464
Affectations approuvées par l'A.G.O du 30/04/2019					-	-		10 455 835	(10 455 835)	-
Réintégration prime d'émission		(4 413 750)						4 413 750		-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2018								(6 288 750)		(6 288 750)
Augmentation par apport en numéraire, approuvée par L'A.G.E du 09/10/2018	6 750 000	13 500 000						-		20 250 000
Augmentation par incorporation de réserves, approuvée par L'A.G.E du 09/10/2018	2 250 000							(2 250 000)		-
Réserve spéciale de réinvestissement approuvée devenue libre						(1 875 000)		1 875 000		-
Modifications comptables approuvées par le conseil 29/08/2019								3 709 503		3 709 503
Résultat au 31 décembre 2019									4 877 609	4 877 609
<b>Solde au 31 décembre 2019</b>	54 000 000	27 436 462	4 500 000	10 870 951	-	13 657 184	3 776 843	51 204 778	4 877 608	170 323 826

**NOTE 16 : INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES DE LEASING**

L'analyse des revenus de leasing se présente ainsi :

	31-déc. 2019	31-déc. 2018
<u>Intérêts conventionnels</u>	89 606 729	89 022 950
<u>Intérêts intercalaires</u>	340 286	590 440
<u>Intérêts de retard</u>	4 611 580	2 133 488
<b><u>Total intérêts de crédits bail</u></b>	<b>94 558 595</b>	<b>91 746 878</b>
- Produits réservés de la période		
. Intérêts inclus dans les loyers	(2 536 026)	(862 687)
. Intérêts de retard	(1 650 777)	(393 109)
- Transferts des intérêts réservés antérieurs en produits de la période		
. Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	677 544	620 189
. Intérêts de retard antérieurs	316 624	362 056
<b><u>Variation des produits réservés</u></b>	<b>(3 192 635)</b>	<b>(273 551)</b>
<b><u>Total des revenus de leasing</u></b>	<b>91 365 960</b>	<b>91 473 327</b>

**NOTE 17 - REVENUS DU FACTORING**

L'analyse des revenus de factoring au titre de la période, se présente ainsi :

	31-déc. 2019	31-déc. 2018
Commission de factoring	5 347 687	5 000 196
Intérêts de financement	13 856 864	13 068 829
Autre commission de factoring	306 467	358 419
<b>Total</b>	<b>19 511 018</b>	<b>18 427 444</b>

**NOTE 18 : AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION**

L'analyse des autres produits d'exploitation se présente ainsi :

	31-déc. 2019	31-déc. 2018
- Produits sur cessions anticipées de contrat de leasing	376 791	404 908
- Commissions d'assurance	645 892	1 070 746
- Autres produits d'exploitation	1 300 576	1 233 718
<b><u>Total des autres produits d'exploitation</u></b>	<b>2 323 259</b>	<b>2 709 372</b>

**NOTE 19 : INTERETS ET CHARGES ASSIMILES**

Les charges financières se détaillent comme suit :

	31-déc. 2019	31-déc. 2018
- Intérêts des emprunts obligataires	20 570 192	20 854 114
- Intérêts des emprunts bancaires locaux	22 332 223	23 935 793
- Intérêts des emprunts bancaires étrangers	18 617 778	16 507 278
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de Remboursement des emprunts	854 438	747 512
<b><u>Total des charges financières des emprunts</u></b>	<b>62 374 631</b>	<b>62 044 697</b>
- Intérêts des comptes courants et des dépôts créditeurs	2 848 155	4 589 464
- Intérêts sur opérations de financement (charges)	5 696 052	5 441 152
- Pénalités fiscales et sociales	13 364	4 212
- Pertes de change	105 495	47 725
- Gains de change	(74 277)	(221 219)
- Autres charges financières	46 971	143 411
<b><u>Total des autres charges financières</u></b>	<b>8 635 760</b>	<b>10 004 745</b>
<b><u>Total général</u></b>	<b>71 010 391</b>	<b>72 049 442</b>



**NOTE 20 : COMMISSIONS ENCOURUES**

Les commissions encourues se détaillent comme suit :

	31-déc. 2019	31-déc. 2018
Commissions servies export	7 042	4 912
Commissions servies domestique	114 612	136 080
Commissions servies apporteurs	21 491	25 302
<b><u>Total</u></b>	<b>143 145</b>	<b>166 294</b>

**NOTE 21 : PRODUITS DES PLACEMENTS**

Les produits des placements se détaillent comme suit :

	31-déc. 2019	31-déc. 2018
- Produits des participations	5 147 546	4 371 052
- Produits des titres Immobilisés	973 621	2 073 868
- Revenus des autres créances immobilisées	60 638	69 157
- Revenus des valeurs mobilières de placement	16 646	8 309
- Produits nets sur cessions de valeurs mobilières	-	5 237 800
<b><u>Total</u></b>	<b>6 198 451</b>	<b>11 760 186</b>

**NOTE 22 : CHARGES DE PERSONNEL**

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

	31-déc. 2019	31-déc. 2018
- Salaires et complément de Salaires	11 427 840	11 168 310
- Bonus	650 000	900 000
- Indemnités représentatives de frais	368 390	350 901
- Cotisations de sécurité sociales sur salaires	2 367 136	2 342 144
- Autres charges sociales	653 092	503 189
<b><u>Total</u></b>	<b>15 466 458</b>	<b>15 264 544</b>

**NOTE 23 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION**

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comme suit :

	31-déc. 2019	31-déc. 2018	31-déc. 2018
- Achat de matières et fournitures	121 719	158 190	158 190
<b><u>Total des achats</u></b>	<b>121 719</b>	<b>158 190</b>	<b>158 190</b>
- Locations	213 600	287 313	287 313
- Charges locatives et de copropriété	198 368	161 275	161 275
- Entretien et réparations	512 471	489 078	489 078
- Primes d'assurances	156 395	128 626	128 626
- Etudes, recherches et divers services extérieurs	674 318	961 183	961 183
<b><u>Total des services extérieurs</u></b>	<b>1 755 152</b>	<b>2 027 475</b>	<b>2 027 475</b>
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	2 070 498	1 947 688	1 947 688
- Publicités, publications, relations publiques	324 696	326 790	326 790
- Déplacements, missions et réceptions	793 142	949 869	949 869
- Frais postaux et de télécommunications	348 591	350 184	350 184
- Services bancaires et assimilés	658 462	671 046	671 046
- Transfert de charges (frais bancaires)	(36 440)	(37 847)	(37 847)
- Transfert de charges (frais de justice)	(10 484)	(10 992)	(10 992)
<b><u>Total des autres services extérieurs</u></b>	<b>4 148 465</b>	<b>4 196 738</b>	<b>4 196 738</b>
- Jetons de présence	77 760	77 760	77 760
- Autres charges d'exploitation	27 914	19 485	19 485
<b><u>Total des charges diverses</u></b>	<b>105 674</b>	<b>97 245</b>	<b>97 245</b>
- Impôts et taxes sur rémunérations	340 617	338 135	338 135
- T.C.L	271 270	256 607	256 607
- Droits d'enregistrement et de timbres	49 848	57 311	57 311
- Autres impôts et taxes	116 165	-	-
<b><u>Total des impôts et taxes</u></b>	<b>777 900</b>	<b>652 053</b>	<b>652 053</b>
<b><u>Total général</u></b>	<b>6 908 910</b>	<b>7 131 701</b>	<b>7 131 701</b>

**NOTE 24 : DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS SUR RISQUES CLIENTS ET RESULTAT DES CREANCES RADIEES**

	31-déc. 2019	31-déc. 2018	31-déc. 2018 PROFORMA
- Dotations aux provisions affectées pour dépréciation des créances	19 448 432	10 202 647	10 202 647
- Dotations aux provisions pour dépréciation des créances (Factoring)	412 435	596 798	596 798
- Dotations aux provisions collectives	-	1 957 000	1 957 000
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances	(4 177 474)	(7 002 596)	(7 573 784) (*)
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances (Factoring)	(671 485)	(375 865)	(375 865)
- Reprises de provisions collectives	(1 279 278)	-	-
- Créances abandonnées	3 194	(43)	(43)
- Pertes suite à la radiation de créances	3 921 085	-	-
- Reprises de provisions suite à la radiation de créances	(3 921 085)	-	-
<b><u>Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées</u></b>	<b>13 735 824</b>	<b>5 377 941</b>	<b>4 806 753</b>

**NOTE 25 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES VALEURS IMMOBILISEES**

Les dotations aux amortissements des valeurs immobilisées de la période se détaillent ainsi :

	31-déc. 2019	31-déc. 2018
- Dotations aux amortissements des Immobilisations incorporelles	745 913	662 925
- Dotations aux amortissements des Immobilisations corporelles	1 211 315	1 045 851
- Dotations aux résorptions des Charges à répartir	-	58 283
<b><u>Total</u></b>	<b>1 957 228</b>	<b>1 767 059</b>

**NOTE 26 : DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES TITRES**

Les dotations nettes aux provisions pour dépréciation des titres se détaillent ainsi :

	31-déc. 2019	31-déc. 2018
- Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de participation	3 145 835	3 855 055
- Reprises de provisions pour dépréciation des titres immobilisés	-	(1 245 712)
- Pertes nettes sur cession des titres de participation	-	861 966
<b><u>Total</u></b>	<b>3 145 835</b>	<b>3 471 309</b>

**NOTE 27 : DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS POUR RISQUES DIVERS**

Les dotations aux comptes d'amortissements, de résorptions et de provisions pour risques divers de la période se détaillent ainsi :

	31-déc. 2019	31-déc. 2018
- Dotations aux provisions pour risques et charges	1 000 000	3 500 000
- Reprises de provisions pour dépréciation des autres actifs courants	(13 796)	(13 796)
- Reprises de provisions pour risques et charges	(200 521)	-
<b><u>Total</u></b>	<b>785 683</b>	<b>3 486 204</b>

**NOTE 28 : AUTRES GAINS ORDINAIRES**

Le détail des autres gains ordinaires est le suivant :

	31-déc. 2019	31-déc. 2018
- Produits nets sur cessions d'immobilisations propres	30 336	9 465
- Produits sur assistance technique MLA	319 409	370 000
- Autres produits	241 218	17 602
<b><u>Total</u></b>	<b>590 963</b>	<b>397 067</b>

**NOTE 29 : AUTRES PERTES ORDINAIRES**

Le détail des autres pertes ordinaires est le suivant :

	31-déc. 2019	31-déc. 2018
- Autres pertes sur éléments non récurrents ou exceptionnels	2 305	16 851
<b><u>Total</u></b>	<b>2 305</b>	<b>16 851</b>

**NOTE 30 : IMPOT SUR LES BENEFICES**

L'impôt sur les bénéfices a été liquidé, conformément aux dispositions du droit commun, de la manière suivante :

	31-déc. 2019	31-déc. 2018
Bénéfice comptable	6 833 872	16 036 051
<u>A réintégrer</u>		
- Dotations aux Provisions comptables	24 006 702	20 111 500
- Plus Value de fusion	527 408	527 408
- Diverses charges non déductibles	6 252 831	976 422
- Provisions fiscales constituées en 2015/2014 pour affaires douteuses	-	6 061 955
<u>A déduire</u>		
- Reprises sur provisions comptables	6 267 400	1 259 508
- Dividendes	5 663 269	8 868 348
- Reprises sur Provisions fiscales constituées en 2014/2013 pour affaires douteuses	-	6 061 955
Bénéfice fiscal avant provisions	25 690 144	27 523 525
Provisions pour créances douteuses	19 860 867	12 756 445
Provisions pour dépréciation de titres cotés	195 443	355 055
Bénéfice fiscal	5 633 834	14 412 025
Base imposable	5 633 834	14 412 025
Impôt au taux de 35% (ou 20% du bénéfice fiscal)	1 971 842	5 044 209
Impôt sur les sociétés	1 971 842	5 044 209
- Report d'impôt début de période	-	-
- Acomptes provisionnels payés	(4 515 749)	(4 957 818)
- Retenues à la source	(2 447)	-
Impôt à payer (report)	(2 546 354)	86 391
Contribution conjoncturelle	-	576 481
Contribution sociale de solidarité des sociétés	169 015	144 120

**NOTE 31 - ENCAISSEMENT REÇUS DES CLIENTS**

		31-déc. 2019	31-déc. 2018
- Impayés sur créances de leasing en début de période	4.4	37 612 269	28 552 504
- Impayés sur créances de leasing en fin de période	4.4	(50 895 221)	(37 612 269)
- Avances et acomptes reçus des clients en début de période	12	(9 767 650)	(11 214 925)
- Avances et acomptes reçus des clients en fin de période	12	9 928 549	9 767 650
- Plus ou moins values sur relocation	4.0	(638 275)	(1 002 452)
- Dépôts et cautionnements reçus début de période	12	(9 718 930)	(8 258 025)
- Dépôts et cautionnements reçus fin de période	12	9 702 991	9 718 930
- Intérêts constatés d'avance en début de période	4&14	(4 438 157)	(4 717 538)
- Intérêts constatés d'avance en fin de période	4&14	4 259 549	4 438 157
- TVA collectée		84 673 032	81 981 689
- Loyers encaissés	4.0&16	481 008 476	476 570 255
- Intérêts de retard	16	4 611 580	2 133 488
- Créances virées en Pertes	24	(3 924 279)	43
- Remboursement des valeurs résiduelles	4.0	2 966 476	1 096 844
- Remboursements anticipés	4.0	20 303 380	18 959 289
- Produits sur Cessions anticipées	18	376 791	404 908
<u>Encaissements reçus des clients</u>		<b>576 060 581</b>	<b>570 818 548</b>

**NOTE 31 (SUITE) - ENCAISSEMENT REÇUS DES ACHETEURS FACTORES**

		31-déc. 2019	31-déc. 2018
- Encours de Financement des adhérents en début de période	5&9	103 504 521	107 994 661
- Encours de Financement des adhérents en fin de période	5&9	(108 122 276)	(103 504 521)
- Cautionnements imputables aux adhérents en début de période	9&14	(597 949)	(677 949)
- Cautionnements imputables aux adhérents en fin de période	9&14	891 449	597 949
- Financement des adhérents (TND + €)		366 402 290	372 091 307
- Produits à recevoir en début de période	9	3 196	3 143
- Produits à recevoir en fin de période	9	(1 904)	(3 196)
- Produits perçus d'avance en début de période	14	(280 250)	(90 753)
- Produits perçus d'avance en fin de période	14	802 921	280 250
- Revenus du factoring	17	19 511 018	18 427 444
- Récupération frais bancaires	23	36 440	37 847
- Récupération frais de justice	23	10 484	10 992
- TVA collectée Factoring		1 081 880	999 880
- Remboursement des factures à apurer en début de période	14	-	(161 435)
- Remboursement des factures à apurer en fin de période	14	-	-
<u>Encaissements reçus des acheteurs</u>		<b>383 241 820</b>	<b>396 005 619</b>

**NOTE 32 - DECAISSEMENTS POUR FINANCEMENT DE CONTRATS DE LEASING**

		31-déc. 2019	31-déc. 2018
- Fournisseurs de biens objet de contrats de leasing en début de période	13	51 840 649	92 839 926
- Fournisseurs de biens objet de contrats de leasing en fin de période	13	(81 661 479)	(51 840 649)
- Fournisseurs, avances en début de période	9	(824 121)	(253 520)
- Fournisseurs, avances en fin de période	9	382 024	824 121
- Investissements pour financement de contrats de leasing	4.0	357 773 888	414 347 696
- TVA sur Investissements		58 415 286	63 183 002
<u>Décaissements pour financement de contrats de leasing</u>		<b>385 926 247</b>	<b>519 100 576</b>

**NOTE 33 - FLUX LIES AUX FINANCEMENTS**

	Début de période	Au 31 décembre 2019		Fin de période
		Utilisations	Remboursements	
Crédit à court terme UTB	190 904	0	190 904	0
Crédit à court terme BTE	474 056	2 942 250	3 207 581	208 725
Ligne d'avance CITI BANK	11 000 000	54 290 000	35 950 000	29 340 000
Ligne d'avance ABC	2 000 000	2 000 000	4 000 000	0
Ligne d'avance BTE	3 000 000	10 000 000	8 000 000	5 000 000
Ligne d'avance UIB	0	3 000 000	0	3 000 000
Ligne d'avance AMEN BANK	505 341	2 000 000	1 493 360	1 011 981
Ligne d'avance BH	8 000 000	0	8 000 000	0
	11 25 170 301	74 232 250	60 841 845	38 560 706
	- 25 170 301	74 232 250	60 841 845	38 560 706



**NOTE 34 - SOMMES VERSES AUX FOURNISSEURS ET AU PERSONNEL**

		31-déc. 2019	31-déc. 2018
- Fournisseurs d'exploitation, avances et acomptes en début de période	9	(263 219)	(106 628)
- Fournisseurs d'exploitation, avances et acomptes en fin de période	9	94 231	263 219
- Avances et acomptes au personnel en début de période	9	(93 261)	(98 993)
- Avances et acomptes au personnel en fin de période	9	115 977	93 261
- Charges constatées d'avance en début de période	9	(1 356 396)	(1 100 693)
- Charges constatées d'avance en fin de période	9	531 896	1 356 396
- Fournisseurs d'exploitation en début de période	13	2 293 713	1 285 001
- Fournisseurs d'exploitation en fin de période	13	(2 085 834)	(2 293 713)
- Personnel, rémunérations dues en début de période	14	30 590	11 269
- Personnel, rémunérations dues en fin de période	14	(25 055)	(30 590)
- Personnel, provisions pour CP en début de période	14	938 928	938 752
- Personnel, provisions pour CP en fin de période	14	(1 064 002)	(938 928)
- Personnel, autres charges à payer en début de période	14	1 182 280	1 392 001
- Personnel, autres charges à payer en fin de période	14	(929 209)	(1 182 280)
- Etat, retenues sur salaires en début de période	14	260 972	262 460
- Etat, retenues sur salaires en fin de période	14	(292 674)	(260 972)
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en début de période	14	494 088	1 167 976
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en fin de période	14	(1 107 815)	(494 088)
- C.N.S.S en début de période	14	813 080	676 846
- C.N.S.S en fin de période	14	(753 819)	(813 080)
- Diverses Charges à payer en début de période	14	841 609	2 732 674
- Diverses Charges à payer en fin de période	14	(196 524)	(841 609)
- Compte courant STIF en début de période	14	(99 122)	(1 148 572)
- Compte courant STIF en fin de période	14	38 600	99 122
- Prêts au personnel en début de Période	9	(2 468 351)	(2 620 952)
- Prêts au personnel en fin de période	9	2 520 035	2 468 351
- Dépôts et cautionnements versés en début de période	9	(287 956)	(487 220)
- Dépôts et cautionnements versés en fin de période	9	364 683	287 956
- TVA, payées sur biens et services		1 939 708	1 572 399
- Charges de personnel	22	15 466 458	15 264 544
- Autres charges d'exploitation	20&23	7 052 055	7 131 701
- Impôts et taxes fournisseurs	23	(777 900)	(652 053)
<b>Sommes versés aux fournisseurs et au personnel</b>		<b>23 177 766</b>	<b>23 933 557</b>

**NOTE 35 - INTERETS PAYES**

		31-déc. 2019	31-déc. 2018
- Frais d'émission d'emprunt en début de période	9	(1 539 294)	(1 805 900)
- Frais d'émission d'emprunt en fin de période	9	3 263 273	1 539 294
- Etat, retenue sur revenus des capitaux en début de période	14	72 932	57 616
- Etat, retenue sur revenus des capitaux en fin de période	14	(15 827)	(72 932)
- Intérêts courus sur emprunts obligataires début de période	11	12 937 516	11 345 706
- Intérêts courus sur emprunts obligataires fin de période	11	(13 765 373)	(12 937 516)
- Intérêts courus sur emprunts locaux en début de période	11	3 774 816	3 289 642
- Intérêts courus sur emprunts locaux en fin de période	11	(3 089 502)	(3 774 816)
- Intérêts courus sur emprunts étrangers en début de période	11	3 583 695	3 933 019
- Intérêts courus sur emprunts étrangers en fin de période	11	(5 206 355)	(3 583 695)
- Charges financières	19	71 010 391	72 911 408
<u>Intérêts payés</u>		<b>71 026 272</b>	<b>70 901 826</b>

**NOTE 36 - IMPOTS ET TAXES PAYES**

		31-déc. 2019	31-déc. 2018
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider début de période	9&14	806 993	2 137 381
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider fin de période	9&14	2 377 339	(806 993)
- Etat, autres impôts et taxes à payer en début de période	14	131 885	134 394
- Etat, autres impôts et taxes à payer en fin de période	14	(40 923)	(131 885)
- TVA à payer en début de période	14	3 596 145	69 065
- TVA à payer en fin de période	14	(1 860 807)	(3 596 145)
- TVA non déductible		-	380
- TVA payées		25 537 239	7 303 618
- Impôts et taxes fournisseurs	23	777 900	652 053
- Impôts sur les bénéfices	30	2 140 857	5 764 810
<u>Impôts et taxes payés</u>		<b>33 466 628</b>	<b>11 526 678</b>

**NOTE 37 - AUTRES FLUX DE TRESORERIE**

		31-déc. 2019	31-déc. 2018
- Produits à recevoir des tiers en début de période	9	1 485 744	3 750 711
- Produits à recevoir des tiers en fin de période	9	(3 005 914)	(1 485 744)
- Autres comptes débiteurs en début de période	9	7 491 280	280 578
- Autres comptes débiteurs en fin de période	9	(17 080 874)	(7 491 280)
- GIEFCA en début de période	9	-	62 882
- Compte courant Tunisie LLD en début de période	9	12 529	4 479
- Compte courant Tunisie LLD en fin de période	9	(37 529)	(12 529)
- Compte courant MLA en début de période	9	327 240	327 240
- Compte courant MLA en fin de période	9	(327 240)	(327 240)
- Compte Adhérents, contrats résiliés en début de période	9	23 456	23 456
- Compte Adhérents, contrats résiliés en fin de période	9	(23 456)	(23 456)
- Comptes d'attente en début de période	9	600 902	626 685
- Comptes d'attente en fin de période	9	(599 051)	(600 902)
- Placements en titres en début de période	6	663 463	152 578
- Placements en titres en fin de période	6	(3 142 045)	(163 443)
- Autres comptes créditeurs en début de période	14	(2 396 920)	(2 249 230)
- Autres comptes créditeurs en fin de période	14	7 266 718	2 396 920
- Effet à recevoir en fin de période	9	(1 783 750)	-
- Produits des placements	21	6 198 451	11 760 186
- Autres produits d'exploitation	18	1 946 468	2 304 464
- Autres gains ordinaires	28	560 627	387 602
- Autres pertes ordinaires	29	(6 055 388)	(16 851)
<u>Autres flux de trésorerie</u>		<b>(7 875 289)</b>	<b>9 707 106</b>

**NOTE 38 - DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES**

		31-déc. 2019	31-déc. 2018
- Investissements en Immobilisations incorporelles	8	618 797	1 680 083
- Investissements en Immobilisations corporelles	8	1 486 505	1 411 064
<u>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles</u>		<b>2 105 302</b>	<b>3 091 147</b>

**NOTE 39 - ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES**

		31-déc. 2019	31-déc. 2018
- Cessions d'immobilisations corporelles	8	59 360	81 342
- Produits nets sur cessions d'immobilisations propres	28	30 336	9 465
<u>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles</u>		<b>89 696</b>	<b>90 807</b>

**NOTE 40 - DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES**

		31-déc. 2019	31-déc. 2018
- Titres de participation libérés au cours de la période	7.0	488 280	133 810
- Titres immobilisés libérés au cours de la période	7.0	-	2 000 000
- Avances sur acquisitions de titres en début de période	7	(8 454 613)	(8 454 613)
- Avances sur acquisitions de titres en fin de période	7	8 454 613	8 454 613
<u>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières</u>		<b>488 280</b>	<b>2 133 810</b>

**NOTE 41 - ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES**

		31-déc. 2019	31-déc. 2018
- Titres de participations cédés au cours de la période	7.0	-	2 212 849
- Titres immobilisés cédés au cours de la période	7.0	1 611 605	1 875 000
- Avances sur titres immobilisés en début de période	14	(700 000)	(1 155 000)
- Avances sur titres immobilisés en fin de période	14	564 047	700 000
<u>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières</u>		<b>1 475 652</b>	<b>3 632 849</b>

**NOTE 42 - DIVIDENDES ET AUTRES DISTRIBUTIONS**

		31-déc. 2019	31-déc. 2018
- Dividendes et tantièmes		6 288 750	9 000 000
- Actionnaires, dividendes à payer en début de période	14	25 391	22 842
- Actionnaires, dividendes à payer en fin de période	14	(26 440)	(25 391)
		<b>6 287 701</b>	<b>8 997 451</b>

Dividendes et autres distributions

**NOTE 43 - LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES A LA CLOTURE DE LA PERIODE**

		31-déc. 2019	31-déc. 2018
- Banques	3	13 845 235	1 271 722
- Caisses	3	20 814	19 242
- Banques, découverts	10	(7 886 108)	(30 245 801)
		<b>5 979 941</b>	<b>(28 954 837)</b>

Liquidités et équivalents de liquidités

#### **NOTE 44 – LES CONTROLES FISCAUX EN COURS**

**1** - La société absorbée « Tunisie Factoring » a fait l'objet d'un contrôle fiscal au titre des différents Impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 1er janvier 2006 au 31 décembre 2008.

Une notification des résultats de la vérification fiscale a été adressée à la société en août 2010 et ayant pour effet de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes pour un montant de 804 KDT, dont 246 KDT de pénalités.

La société absorbée a formulé son opposition quant aux résultats de la vérification en septembre 2010, néanmoins l'administration n'a pas retenu les observations et arguments présentés par la société.

La société a reformulé son opposition quant à la réponse de l'administration fiscale, en février 2012.

Un arrêté de taxation d'office a été notifié à la société en juillet 2013 et ayant pour effet de réclamer un complément d'impôts et taxes de 737 KDT, dont 186 KDT de pénalités.

Cet arrêté a fait l'objet d'une opposition devant le tribunal de première instance de Tunis.

Un jugement préparatoire a été prononcé par le tribunal de 1ère instance de Tunis, en février 2015, demandant à l'administration de recalculer le montant de la taxation, en éliminant certains chefs de redressement, ce qui a eu pour effet de ramener le montant des impôts à 77 KDT, dont 17 KDT de pénalités, parallèlement l'administration a formulé ses réserves quant audit jugement.

Le jugement définitif a été prononcé par le tribunal de 1ère instance de Tunis, en juin 2015, portant ajustement des montants réclamés par l'administration fiscale à 77 KDT.

Ce jugement a été confirmé en appel contre lequel l'administration fiscale a introduit un pourvoi en cassation courant 2018. Le jugement définitif de la cour de cassation n'est pas encore prononcé.

**2** - La société absorbée « Tunisie Factoring » a fait l'objet d'un contrôle fiscal au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 1er janvier 2009 au 31 décembre 2012.

Une notification des résultats de la vérification fiscale a été adressée à la société en septembre 2014 et ayant pour effet de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes pour un montant de 1438 KDT, dont 575 KDT de pénalités.

La société absorbée a formulé son opposition quant aux résultats de la vérification, néanmoins l'administration n'a retenu que certains arguments et observations présentés par la société.

La société a reformulé une opposition quant à la réponse de l'administration fiscale, en juillet 2015. En juin 2017, la société a conclu un arrangement partiel avec l'administration fiscale aboutissant au paiement d'un montant de 294 KDT, dont 211 KDT de pénalités.

Cet arrangement ne couvre pas les chefs de redressement relatifs aux avantages fiscaux se rapportant au réinvestissement des bénéfices effectué en 2009 ainsi qu'au non ajustement du report d'impôt de départ au titre de 2008 suite au précédent contrôle fiscal.

Un arrêté de taxation d'office portant sur les éléments sus mentionnés a été notifié à la société en décembre 2018 et ayant pour effet de réclamer un complément d'impôts et taxes de 476 KDT. Cet arrêté a fait l'objet d'une opposition devant le tribunal de première instance de Tunis. L'affaire suit encore son cours.

La société a constitué les provisions requises permettant de couvrir raisonnablement les risques Rattachés à ces redressements.

**3** - La société a reçu en date du 06 Mars 2018, un avis de vérification fiscale approfondie portant sur les différents impôts, droits et taxes de la société « Tunisie Leasing » et de la société absorbée « Tunisie Factoring » au titre de la période allant de 2014 à 2017.

Les résultats de la vérification fiscale ont été adressées à la société qui a répondu sur les chefs de Redressements soulevés. Suite à plusieurs discussions avec les vérificateurs, la société a conclu un arrangement avec l'administration fiscale tout en bénéficiant de l'article 73 de la loi de Finance 2019 aboutissant au paiement d'un montant de 6 253 KDT. Ce montant est payé sur la base d'un Échéancier trimestriel de Cinq ans.

**NOTE 45 : ENGAGEMENTS HORS BILAN**

La rubrique engagements sur autres titres présente au 31-12-2019 un solde de 11 329 KDT  
Correspond au :

- engagements pour l'acquisition de titres TLG Finance pour un montant de 6 408 KDT présentant une juste valeur de l'ordre de 4 447 KDT au 31-12-2019. La réalisation de cette opération reste conditionnée à l'obtention d'une autorisation auprès de la BCT,

- engagements pour la participation à l'augmentation de capital de MLA pour un montant 4 921 KDT

**NOTE 46 : ÉVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE**

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 31 Mars 2020. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date. Dans le cadre du renforcement des efforts nationaux visant à endiguer les répercussions économiques et sociales désastreuses causées par la pandémie COVID-19, la Banque Centrale de Tunisie a mis en place une batterie de mesures exceptionnelles permettant de soutenir, aussi bien, les Entreprises et les professionnels, que les particuliers.

A ce titre, et en application des dispositions des circulaires n°06-2020 du 19 mars 2020 et n°07-2020 du 25 mars 2020, les banques et les établissements financiers, doivent reporter les échéances des crédits se rattachant à la période allant du 1er mars 2020 jusqu'au 30 septembre 2020 et ce, sur demande par tout moyen laissant une trace écrite et selon des conditions bien définies.

En l'absence d'un mécanisme de refinancement, le report de ces échéances impactera d'une manière significative la rentabilité de la société.

Face à cette situation critique, Le Conseil d'Administration a pris les mesures nécessaires pour gérer les effets sur la trésorerie de l'entreprise.

Ainsi, et à l'état actuel des choses, le risque réel associé à cette situation ne peut être estimé avec un degré suffisant de certitude et dépend de facteurs qui ne peuvent être actuellement appréciés.

## **NOTE 47 : TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES**

### **A- TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES**

#### **Tunisie LLD**

##### **Engagement Leasing**

Au cours de l'exercice 2019, TLF a mis en force 19 contrats au profit de Tunisie LLD, dans laquelle elle détient directement 99,44 % du capital, pour une valeur totale de 2 274 KDT  
La marge brute facturée en 2019 sur les contrats Tunisie LLD s'élève à 768 KDT.

Au 31 décembre 2019, l'encours financier s'élève à 9 279 KDT.

##### **Location de voitures**

Tunisie Location Longue Durée a conclu avec TLF un contrat de location de voitures.

Les charges supportées au titre de l'année 2019 s'élèvent à 232 KDT.

##### **Financement en billets de Trésorerie et certificat de dépôt**

TLF a émis des certificats de dépôt qui ont été souscrits par Tunisie Location Longue Durée :

Le montant des intérêts supportés et constatés en charges sur les certificats dépôt de 1 000 KDT qui a été souscrit en 2018, s'élève à 2 KDT.

Le montant des intérêts supportés et constatés en charges sur les certificats dépôt de 2 000 KDT qui a été souscrit en 2019, s'élève à 38 KDT.

#### **Maghreb Leasing Algérie (MLA)**

##### **Compte courant**

Le compte courant de MLA, dans laquelle TL détient 29.79% (dont 11,28% à travers un contrat de Portage) du capital, est débiteur de 327 KDT.

TL a conclu avec MLA, le 28 juin 2011, un troisième avenant au contrat d'assistance technique signé le 02 mai 2006 et autorisé par le Conseil d'Administration du 4 mai 2007, en vertu duquel les honoraires de TL ont été portés de 150 000 € à 159 125 € par an et ce à partir du 1<sup>er</sup> avril 2011 et de 159 125 € à 169 845 € par an, à partir du 1<sup>er</sup> avril 2012.

Un quatrième avenant audit contrat a été signé le 8 avril 2013, en vertu duquel les honoraires de TL sont portés à 187 920 € pour la période allant du 1<sup>er</sup> avril 2013 au 31 mars 2015 et à 172 800 €, pour la période allant du 1<sup>er</sup> avril 2015 au 31 mars 2015.

Un cinquième avenant a été signé le 31 Mars 2015 en vertu duquel les honoraires annuels pour l'exercice 2015 sont arrêtés à un montant de 240 000 €

Un sixième avenant a été signé le 22 Mars 2016 en vertu duquel les honoraires annuels pour l'exercice 2016 sont arrêtés à un montant de 176 400 €

Un septième avenant a été signé le 29 Aout 2017 en vertu duquel les honoraires annuels pour l'exercice 2017 sont arrêtés à un montant de 199 200 €. Les prestations facturées en 2017 dans ce cadre, s'élèvent à 363 KDT.

Un huitième avenant a été signé le 03 Avril 2018 en vertu duquel les honoraires annuels pour



l'exercice 2018 sont arrêtés à un montant de 168 000 €. Les prestations facturées en 2018 dans ce cadre, s'élèvent à 370 KDT.

Une nouvelle convention a été signée le 27 Aout 2019 en vertu duquel les honoraires annuels pour l'exercice 2019 sont arrêtés à un montant de 151 360 €. Les prestations facturées en 2019 dans ce cadre, s'élèvent à 320 KDT.

## **Tunisie Valeurs**

Le conseil d'administration réuni le 27 Mars 2018 a autorisé la société à céder 233 420 actions représentant 11,71 % du capital de Tunisie Valeurs pour une valeur totale de 6 451 KDT.

## **Commissions**

Tunisie Valeurs assure les opérations de mise en place et de gestion des emprunts obligataires, émis par la TLF ainsi que la tenue des comptes des valeurs de cette dernière. Les honoraires facturés par Tunisie Valeurs relatifs à l'exercice 2019 s'élèvent à 348 KDT en HT.

## **Engagement leasing**

Au 31 décembre 2019, l'encours financier s'élève à 1 806 KDT et les dépôts de garanties totalisent un montant de 1 806 KDT.

## **Financement en billets de Trésorerie et certificats de dépôt**

TLF a émis des certificats de dépôt qui ont été souscrits par Tunisie Valeurs :

Le montant des intérêts supportés et constatés en charges sur les certificats dépôt de 3 KDT qui a été souscrit en 2018, s'élève à 9 KDT.

Le montant des intérêts supportés et constatés en charges sur les certificats dépôt de 72 500 KDT qui a été souscrit en 2019, s'élève à 373 KDT.

## **TUNINVEST FINANCE GROUP (TFG)**

### **Engagement leasing**

La marge brute facturée en 2019 sur le contrat de Tuninvest Finance Group s'élève à 10 KDT.

Au 31 décembre 2019, l'encours financier s'élève à 1 108 KDT et les dépôts de garanties totalisent un montant de 1 000 KDT.

## **TUNISIE SICAV**

### **Financement en billets de trésorerie et certificats de dépôt**

TLF a émis des certificats de dépôt qui ont été souscrits par Tunisie SICAV :

Le montant des intérêts supportés et constatés en charges sur les certificats dépôt de 28 500 KDT qui a été souscrit en 2018, s'élève à 550 KDT.

Le montant des intérêts supportés et constatés en charges sur les certificats dépôt de 77 500 KDT qui a été souscrit en 2019, s'élève à 1 242 KDT.

**La société MAKATEB EL HORCHANI**

Au cours de l'exercice 2015, la société TLF a acquis trois places de parking auprès de la société MAKATEB HORCHANI pour un montant total de 45 KDT HT figurant parmi les valeurs immobilisées comme suit :

IMMOBILISATION	Valeur brute	Cumul Amortissement au 31/12/2019	dotation 2019	VCN 31/12/2019
Acquisition 03 Places de parking	45 000	9 284	2 250	35 716

**Société Dar El Jeld****Engagement leasing**

Au cours de l'exercice 2019, TLF a mis en force 1 contrat au profit de la société Dar El Jeld, dans, pour une valeur totale de 81 KDT.

Au 31 décembre 2019, l'encours financier s'élève à 1 437 KDT et les dépôts de garantie totalisent un montant de 269 KDT.

La marge brute facturée en 2019 sur les contrats de la société Dar El Jeld s'élève à 114 KDT.

**AMEN BANK**

Au 31 décembre 2019, le détail des opérations faites entre l'Amen Bank et TLF se présente comme suit :

- Le solde du compte bancaire de TLF ouvert auprès de l'Amen Bank s'élève à 7 470 KDT débiteur,
- L'encours des emprunts bancaires octroyés par l'Amen Bank au profit de TLF totalise un montant de 21 238 KDT.

Un emprunt est autorisé et non encore débloqué à la fin de 2019 s'élève à 15 000 KDT.

**PGI HOLDING****Convention de participation aux frais du siège**

La TLF a conclu une convention de participation aux frais du siège en Août 2011 avec la société PGI Holding.

Cette convention porte sur la mise en œuvre des moyens matériels, humains et informatiques par la holding dans l'objectif d'assister la TLF dans le domaine de développement, le domaine informatique et en matière juridique. En contrepartie de ces services, PGI Holding perçoit une rémunération annuelle égale à 0,5% du chiffre d'affaires de la société avec un plafond de 150 KDT hors taxes qui a été élevé en 2016 à 160 KDT hors taxes à l'occasion de l'établissement d'un avenant à ladite convention.

Le montant des frais supportés par Tunisie Leasing au titre de l'exercice 2019 s'élève à 160 KDT (HT).

## **AMEN BANK- Maghreb Leasing Algérie**

TLF et Amen Bank ont signé un contrat de portage en date du 30 décembre 2009 en vertu duquel Amen Bank, et sous demande de TLF, accepte de souscrire, en plus de sa participation à l'augmentation au capital de la société Maghreb Leasing Algérie (MLA), à 302 200 actions, pour un montant de 8 455 KDT au profit de TLF de telle sorte que cette dernière détienne en propriété et en portage et compte tenu des actions gratuites relatives à l'incorporation de la prime d'émission 30% du capital de MLA.

Ce montant est productif d'intérêt au taux du marché monétaire majoré de 1,35 point. Il est remboursable annuellement par septième en contrepartie de l'engagement ferme et irrévocable de l'Amen Bank de céder exclusivement la totalité de ces 302 200 actions et les actions gratuites y afférentes.

Par ailleurs, les deux parties se sont convenues que les produits revenant à AMEN BANK au titre des 302 200 actions MLA souscrites pour le compte de TLF viendront en déduction du prix de cession desdites actions à cette dernière.

TLF a procédé au remboursement des échéances de l'encours du portage comme suit :

- Remboursement d'un montant global de 4 547 KDT incluant des charges financières pour un montant de 1 996 KDT ;
- Les dividendes encaissés par Amen Bank au titre des exercices 2011, 2012, 2013, 2014, 2015 se sont élevés à 5 904 KDT et imputés en totalité sur l'encours du portage
- Les dividendes encaissés par TLF au cours 2019 en vertu du contrat de portage signé avec l'AMEN BANK au titre de l'exercice 2016 se sont élevés à 1 478 KDT.
- Les dividendes à recevoir par TLF en vertu du contrat de portage signé avec l'AMEN BANK au titre de l'exercice 2017 se sont élevés à 1 566 KDT.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 27 août 2009.

## **Société Tunisienne d'ingénierie financière (STIF)**

- La société Tunisienne d'ingénierie financière (STIF) a accordé à Tunisie Leasing & Factoring, en 2017 une avance en compte courant de 1 130 KDT rémunérée au taux de 8% en vertu d'une convention de compte courant. Le compte courant de STIF est créancier de 39 KDT à la fin de l'exercice 2019.
- La charge supportée par Tunisie Leasing & Factoring au titre de ce compte courant en 2019 s'élève à 3 KDT.

## **B- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants :**

Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération du Président du Conseil d'Administration a été arrêtée par les comités de rémunération réunis en Avril 2014 et Avril 2015 sur décision du Conseil d'Administration réuni le 29 Mai 2012. Cette rémunération est composée d'une indemnité annuelle et d'avantages en nature sous forme de deux voitures de fonction.
- Les rémunérations du Directeur Général et des deux Directeurs Généraux Adjointes ont été arrêtées par les comités de rémunération réunis en Avril 2014, Avril 2015, Juin 2016 et Novembre 2017 sur décision du Conseil d'Administration réuni le 29 Mai 2012. Ces rémunérations sont composées de salaires, de primes d'intéressement et d'avantages en nature sous forme d'une voiture de fonction au profit du directeur général.

- Les membres du Conseil d'Administration, les membres du Comité Permanent d'Audit et les membres du Comité des Risques sont rémunérés par des jetons de présence proposés annuellement par le Conseil d'Administration et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Les obligations et engagements de TLF envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2019, se présentent comme suit (En DT) :

	<u>P.C.A</u>		<u>D.G</u>		<u>D.G.A</u> (Pôle Leasing)		<u>D.G.A</u> (Pôle Factoring)		Membres du CA, du CPAI et du comité des Risques	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2019	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2019	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2019	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2019	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2019
<i>Avantages à court terme</i>	273 611	-	526 878	69 302	267 110	23 467	299 700	25 961	131 760	131 760
<i>Avantages postérieurs à l'emploi (*)</i>			4 008		1 216		1 645			
<b>Total</b>	<b>273 611</b>	<b>-</b>	<b>530 886</b>	<b>69 302</b>	<b>268 326</b>	<b>23 467</b>	<b>301 345</b>	<b>25 961</b>	<b>131 760</b>	<b>131 760</b>

(\*) Le Directeur Général et le Directeur Général Adjoint bénéficient à l'instar de tout le personnel en cas de départ à la retraite d'une indemnité équivalente à 9 mois de salaires. Cet engagement est couvert par une police d'assurance.